

Le sanitaire... j'adhère !


GDS CREUSE MÉMO 2020



GDS
Creuse



Depuis
1953

Agir ensemble... pour l'excellence sanitaire !

Etre adhérent à GDS Creuse, c'est bénéficier ...

- ▶ d'un suivi personnalisé adapté à votre élevage
- ▶ de la « boîte à outils GDS Creuse » avec ses aides techniques et financières
- ▶ des apports techniques et financiers du Billet de Garantie Conventionnelle
- ▶ du mutualisme (fonds de solidarité, mutuelle sanitaire, accidents de prophylaxie...)
- ▶ d'une information en continu
- ▶ ...

Qui sommes-nous ?

GDS Creuse a pour objet de contribuer par tous les moyens dont il dispose à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes les espèces d'animaux d'élevage.

C'est une association sanitaire, 99,8 % des éleveurs creusois sont adhérents. Nous sommes représentés sur le terrain par 80 délégués cantonaux repartis de manière homogène sur le département.



Nous contacter GDS Creuse

26 rue Alexandre Guillon - BP201
23004 GUERET Cedex
Tél. 05 55 52 53 86
Fax : 05 55 52 68 43
gds23@reseaugds.com

Quelles sont nos actions ?

2 axes

- *La gestion des dangers sanitaires de 1^{ère} et 2^e catégories dans le cadre des missions déléguées ou confiées par l'Etat (DD(CS)PP) aux GDS pour les prophylaxies et les introductions*
- *L'approche collective de troupeau basée sur le concept « Le sanitaire... j'adhère ! »*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Élection du 11 juillet 2019)

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES Bureau

Président :

Philippe MONTEIL - LE CHAUCHET - Éleveur

1^{er} Vice-pdt :

Nicolas ATHANASSIADIS - BENEVENT L'ABBAYE - GTV 23

2^e Vice-pdt :

Pascal JOSSE - ST PRIEST LA FEUILLE - Éleveur

Secrétaire :

Christine JARRY - FELLETIN - Éleveur

Secrétaire Adjoint :

Francis COUDERT - ST MICHEL DE VEISSE - Éleveur

Trésorier :

Bernard VIALATOUX - ROYERE DE VASSIERE - Éleveur

Autres membres du Bureau

Sébastien BROUSSE - MÉRINCHAL - Éleveur

Nicolas SIMONNET - NOUHANT - Conseil Départemental

Xavier HUGUET - AZERABLES - SDVEL23

Nicole DELUCHAT - BENEVENT L'ABBAYE - Éleveur

Jean-Marie COLON - LA CHAPELLE ST MARTIAL

Autres membres du Conseil à voix délibératives

Christelle JUNG - AUZANCES - Ordre Vétérinaire

Jean-Yves DEBROSSE - MAISON FEYNE - Éleveur

Sébastien MAUVY - ST SULPICE LE GUERETOIS - Éleveur

Béatrice PARBAILE - PARSAC - Éleveur

Fabrice DESRIEUX - NOUZEROLLES - Éleveur

Franck TOURRET - SAINT AMAND - Éleveur

Bernard DUTHEIL - TROIS FONDS - FDSEA

Organigramme

Directeur

Dr Didier GUERIN

Accueil comptabilité

Annie Forest

Service dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie et facturation

Responsable :

Christophe LE MAUX

Collaboratrices :

Patricia MORIN

Pauline PERREAUT

Service dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories

Responsable :

Dr Boris BOUBET

Collaboratrices :

Emilie AMEAUME

Aurélien DEFRENAIX

Camille REDON

Communication et formations

Petits ruminants

Marien BATAILLE



ÉDITO



Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs,

L'année se termine et votre GDS Creuse Mémo 2020 vous arrive. Orienté autour de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! », il vous apporte les principaux éléments de notre « boîte à outils GDS Creuse ». L'élevage est de plus en plus regardé et analysé par l'ensemble de la société (traçabilité, transparence, sécurité alimentaire, bien-être animal...). C'est pourquoi, nous devons, tous ensemble (éleveurs, vétérinaires, GDS), être encore meilleurs pour la protection de nos cheptels sur la prévention et la biosécurité afin de limiter la diffusion des maladies au sein de nos élevages et ainsi réduire la consommation de produits médicamenteux. Nous devons aussi poursuivre notre vigilance en matière de pratiques d'élevage et de santé de nos animaux, cela participe au respect de la bientraitance animale.

L'éradication de la BVD

La BVD est une maladie virale très contagieuse des bovins qui se transmet par contact ou de la mère au veau pendant la gestation. Son pouvoir immunodépresseur favorise une augmentation en nombre et en gravité de certaines pathologies. Son impact est donc important dans nos élevages. L'arrêté ministériel du 31/07/2019 a mis en œuvre un programme national de détection, première étape vers l'éradication de cette maladie. Cette campagne constitue une phase de mise en place des mesures liées à cet arrêté ministériel.

Un accès facilité à vos données sanitaires

Les échanges numériques font partie de notre quotidien et nous profitons des nouvelles technologies pour enrichir notre boîte à outils GDS Creuse avec la mise à votre disposition de votre espace personnel WebGDS. Vous y retrouvez les résultats d'analyses et les alertes sanitaires de votre exploitation, les statuts sanitaires de votre troupeau et de vos animaux et votre Bilan Sanitaire d'Élevage prérempli actualisé sur la période de votre choix. L'accès WebGDS est disponible sur notre site www.gdscreuse.fr.

Avec nos meilleurs vœux sanitaires pour la nouvelle année

En vous souhaitant une bonne lecture et un bon usage, je reste, ainsi que l'ensemble du personnel de GDS Creuse et de Farago Creuse que je tiens à remercier ici pour son implication et son dévouement, à votre disposition pour recevoir tout renseignement et suggestion afin de mieux vous servir. Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux 2020 et surtout une bonne année sanitaire.

Votre président de GDS,
Philippe MONTEIL

SOMMAIRE

GDS Creuse	p. 2
Sommaire, éditorial	p. 3
FRGDS Nouvelle-Aquitaine	p. 4
Délégués cantonaux	p. 5
« Le sanitaire... j'adhère ! »	p. 6
Biosécurité	p. 8
Analyses de laboratoire	p. 9
WebGDS	p. 10

GARANTIES DES ELEVAGES

Prophylaxies collectives	p. 14
Contrôle aux mouvements	p. 16
IBR en Creuse	p. 18
BVD	p. 20
Paratuberculose	p. 22

BOITE A OUTILS BOVIN

« La boîte à outils »	p. 26
Bilan sanitaire d'élevage	p. 27
Santé du veau	p. 28
Maladies respiratoires	p. 30
Parasitisme	p. 34
Avortements	p. 36
Reproduction	p. 38
Mutuelle sanitaire	p. 40
Fonds de mutualisation des GDS	p. 41

ENVIRONNEMENT SANITAIRE

Nouveaux installés	p. 44
Formation des éleveurs	p. 45
CDO maltraitance animale	p. 46
Faune sauvage	p. 48

BOITE A OUTILS AUTRES ESPECES

Section ovine	p. 52
Section caprine	p. 53
Section porcine	p. 54
Section équine	p. 55

Farago Creuse

Les métiers Farago Creuse	p. 57
L'équipe Farago Creuse	p. 58
Le Carré Farago	p. 59

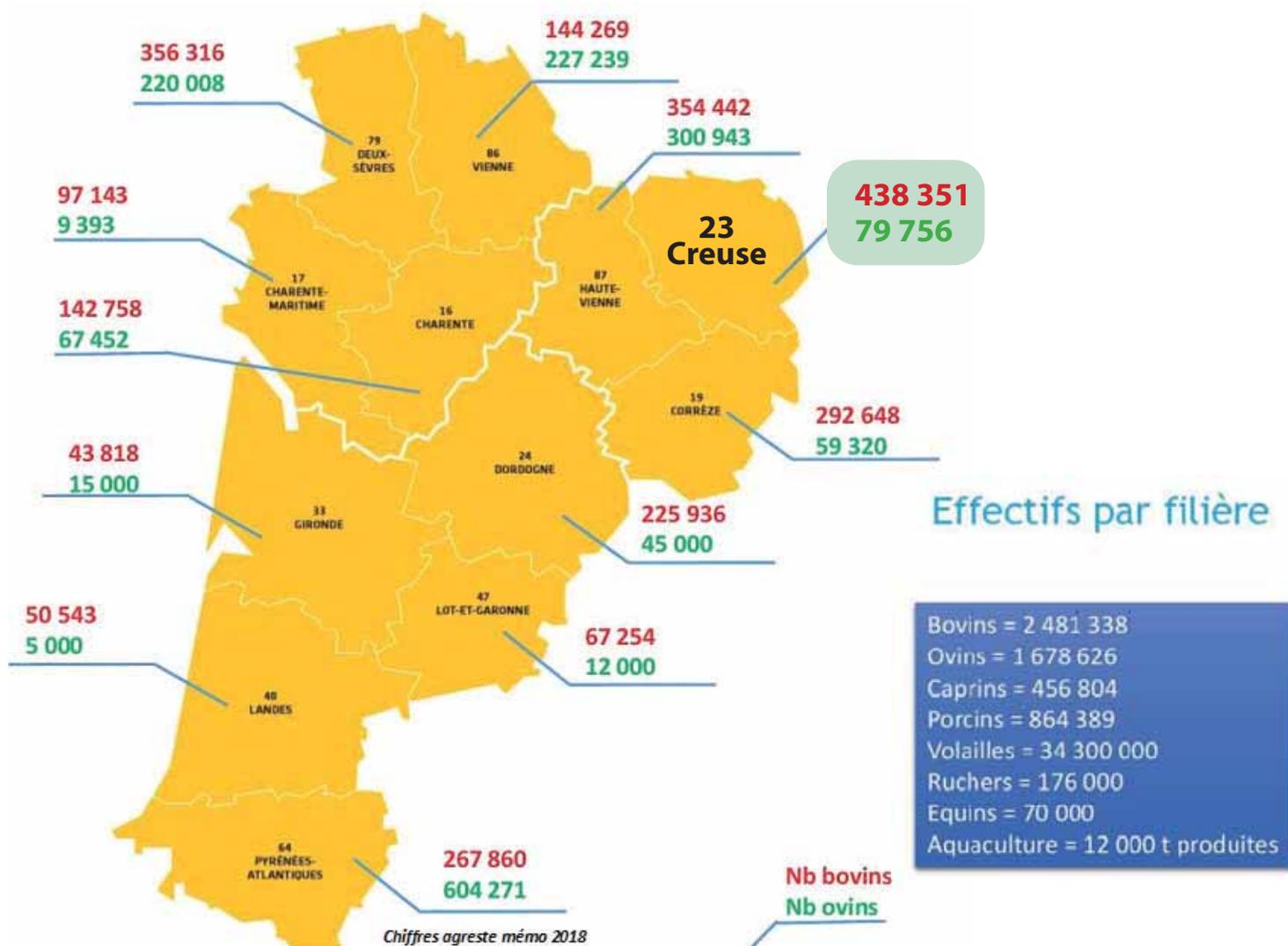
L'Information est essentielle	p. 60
-------------------------------	-------



Votre espace santé animale
demandez vos
identifiant et mot de passe

Chaque semaine : notre article.
Recevez-le par courriel, abonnez-vous,
c'est gratuit (voir au dos de couverture)





La Nouvelle-Aquitaine, 1^{re} région agricole de France

La Nouvelle-Aquitaine est la 1^{re} région agricole de France avec 54 % de ses 185.000 exploitations orientées vers l'élevage et une grande diversité de productions avec 155 signes d'identification sous qualité. C'est le 1^{er} cheptel de vaches allaitantes avec une importante production de broutards, le 1^{er} cheptel de brebis allaitantes, le 2^e bassin de production de lait de brebis (1/3 du cheptel national en Pyrénées-Atlantiques) et la 1^{re} région productrice de lait de chèvre (essentiellement en Deux-Sèvres) avec 37 % du cheptel français et 40 % de la production de lait. Pour les poulets de chairs, ils sont IGP/Label Rouge dans les Landes ou bio dans les Deux-Sèvres (15 %). 55 % de la production nationale de canards gras est en Nouvelle Aquitaine et c'est la 1^{re} région ostréicole.

Promouvoir l'excellence sanitaire avec les éleveurs de toutes les espèces

La FRGDS a pour objectif de défendre, représenter, former, informer et accompagner les éleveurs de toutes les espèces d'animaux de rente dans le domaine sanitaire animal de la Nouvelle-Aquitaine et ainsi promouvoir l'excellence sanitaire de la Nouvelle-Aquitaine pour le bénéfice des éleveurs et en répondant aux besoins du citoyen-consommateur. Pour ce faire, elle va coordonner et harmoniser les actions sanitaires communes conduites par les GDS, assurer la concertation et la mutualisation de moyens des 12 GDS en maintenant le maillage de proximité, permettant les échanges et la réactivité et être l'interlocuteur des services de l'Etat (DRAAF/SRAL) et du Conseil Régional.

GDS Creuse = 80 délégués cantonaux

AHUN : 5 délégués

Mathilde MARTIN	Le Mas	23120 BANIZE
Francis COUDERT	Chasselines	23480 ST MICHEL DE VEISSE
Claude COUQUET	Ponsat	23250 ST GEORGES LA POUGE
Benoit COSTE	13, Bonnefond	23250 ST GEORGES LA POUGE
Florent MOREAU	Génétine	23250 PONTARION

AUBUSSON : 3 délégués

Pierre CLERMONTEL	Le Bourg	23190 LUPERSAT
Sabrina RAMBERT	Les Bordes	23200 BLESSAC
Franck BEZON	Baboneix	23200 LA CHAUSSADE

AUZANCES : 10 délégués

Amélie BEC-AZAM	2, Le Mont	23700 MAINSAT
Didier DUBOSCLARD	Gaschard	23260 MAGNAT L'ETRANGE
Jean Michel DESARMENIEN	Charousseix	23700 ROUGNAT
Jean Luc MONGOURD	Bariteaux	23700 CHARD
Robin LECLERC	Chazepaud	23260 SAINTBARD
Sébastien BROUSSE	La Chassagne	23420 MERINCHAL
Denis RAVEL	Dondanette	23700 LES MARS
Mickaël MAGNIER	Villefavent	23700 DONTREIX
Ketty MOULY	1, Chamoureux	23100 ST MARTIAL LE VIEUX
Vincent BONNARET	Pouchol	23700 DONTREIX

BONNAT : 6 délégués

Ludovic METON	14, Le Quéurut	23220 BONNAT
Jean Philippe PAROTON	Mégrets	23270 ROCHES
Jean Claude BUJEAUD	14, Le Theil	23220 BONNAT
Didier RAPINAT	La Verrière	23270 ST DIZIER LES DOMAINES
David DESASSURE	Etat	23220 CHENIERS
Sébastien PAROT	Rebouyer	23350 GENUILLAC

BOURGANEUF : 4 délégués

Yannick SULPICE	Le Bourg	23400 FAUX MAZURAS
Gérard VALAUD	Murat	23400 SAINT DIZIER LEYRENNE
Mickaël DUPHOT	2, La Vergne	23400 MASBARAUD MERIGNAT
Eric MONTLARON	1, Chauverne Piolet	23400 SAINT DIZIER LEYRENNE

BOUSSAC : 4 délégués

Jean Paul CARCAT	Montabret	23600 BUSSIERE ST GEORGES
Olivier CHOLIN	La Plante	23600 BUSSIERE ST GEORGES
Max CHEZEAUD	15, Chatres	23600 SOUMANS
Thierry LEMASSON	La Brousse	23600 ST SILVAIN BAS LE ROC

DUN LE PALESTEL : 5 délégués

Fabrice DESRIEUX	Le Baron	23360 NOUZEROLLES
Lionel LAVALETTE	LaC hinaud	23450 FRESSELINES
Laurent BERGER	15, Le Grand Marseuil	23800 LA CELLE DUNOISE
Jean Yves DEBROSSE	Lascoux	23800 MAISON FEYNE
Agnès PENOT	La Quénière	23800 VILLARD

EVAUX LES BAINS : 9 délégués

Morgan SIMONET	La Fosse	23110 RETERRE
Daniel MONTAGNE	Sainte Marie	23170 AUGÉ
Thibault AUBERT	1, Malleville	23110 RETERRE
Sylvain PARIS	Masroudier	23110 SANNAT
Yves HENRY	Le Bourg	23170 AUGÉ
Christian THURET	5, Rue du Gasnon	23170 NOUHANT
Didier MARCHAND	Gandouly	23170 VIERSAT
Agnès BALLET	10, Puylatat	23110 SANAT
Joël ROUGERON	3, Chaumazelle	23110 ST JULIEN LA GENETE

FELLETTIN : 5 délégués

Céline CARBONNET	Sannebèche	23500 SAINT FRION
Jonhny BETOULAUD	Mazeau Soumeix	23460 ROYERE DE VASSIERE
Bernard VIALATOUX	Saint Antoine	23460 ROYERE DE VASSIERE
Mickaël DEBORD	Fontfréde	23500 SAINT FRION
Michaël LEROUDIER		23500 SAINT FRION

GOUZON : 11 délégués

Philippe MONTEIL	La Bussière	23130 LE CHAUCHET
Thomas LEROY	11, Rte de l'église	23200 ST MEDARD LA ROCHETTE
Pascal COURTITARAT	Chaises	23130 SAINT DIZIER LA TOUR
Marie Odile DAVID	Batacourat	23140 CRESSAT
Régis DESFOUGERES	5, La Peyre	23140 PIONNAT
Bernard DUTHEIL	Bête	23230 TROIS FONDS
Stéphane CHATONNET	Montcheny	23270 LADAPEYRE
Olivier MOREAU	La Foudrassé	23130 PEYRAT LA NONIERE
Béatrice BARBAILE	2, L'Age	23140 PARSAC
Thierry JAMOT	Fontanas	23200 ST MEDARD LA ROCHETTE
David AUROY	8, Les Boueix	23270 LADAPEYRE

GRAND BOURG : 7 délégués

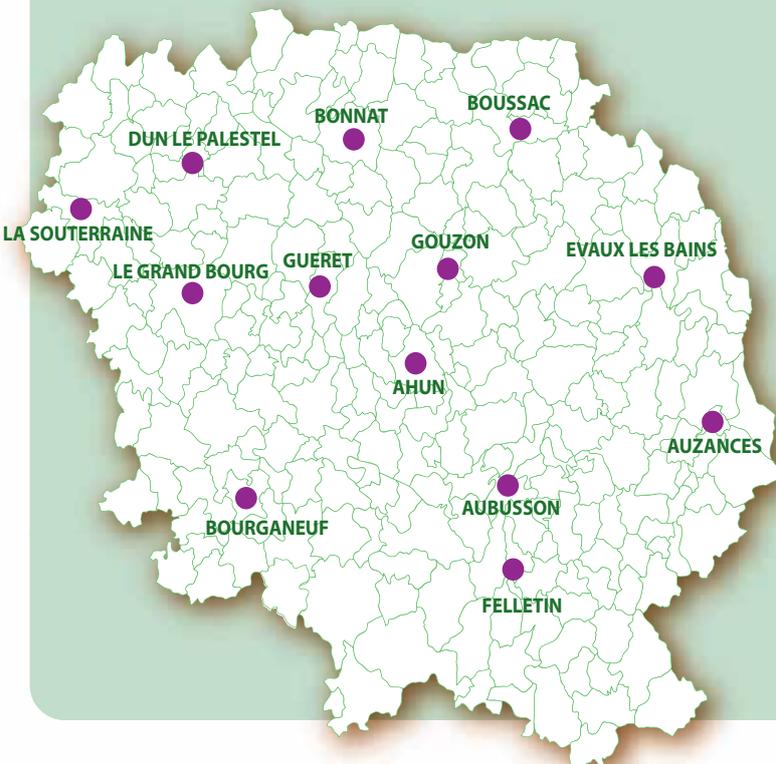
Jérôme LEGAY	Le Masmillier	23430 CHATELUS LE MARCHEIX
Nicole DELUCHAT	Sigoulet	23210 BENEVENT L'ABBAYE
Jean Philippe BUFFET	Lisle	23240 LE GRAND BOURG
Nicolas URBAIN	La Bussière	23290 FURSAC
Romain MOREAU	4, La Valodie	23210 AULON
Bénédicte AUDOINAUD	15, Montoys	23290 FURSAC
Damien GUILLON	Les Chaises	23240 ST PRIEST LA PLAINE

GUERET : 6 délégués

Didier LAVAUD	Roubeau	23000 ST VICTOR EN MARCHE
Christophe BRIDIER	La Villetelle	23000 SAINT FIEL
Sébastien MAUVY	39, Claverolles	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Pascal ROUGERON	9, Villebrier	23000 ST LAURENT
Caroline THIONNET	Villard	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
Didier DEJOUHET	Le Masbrenier	23320 SAINT VAURY

LA SOUTERRAINE : 5 délégués

Marie DEGAY	Puy Chevrier	23300 ST PRIEST LA FEUILLE
Pascal JOSSE	Le Brac	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT
Aurélien BOUCHERON	Fongeneuil	23300 NOTH
Bruno FORGE	La Bauche	23300 ST MAURICE LA SOUTERRAINE
Thibault MAZERAT	18, Le Cluzeau	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT



Je fais mon bilan reproduction et sanitaire

- ✓ **Bilan reproduction**
- ✓ Etat des lieux pathologies, mortalités
- ➔ Niveau d'équilibre ou de **déséquilibre** de mon cheptel

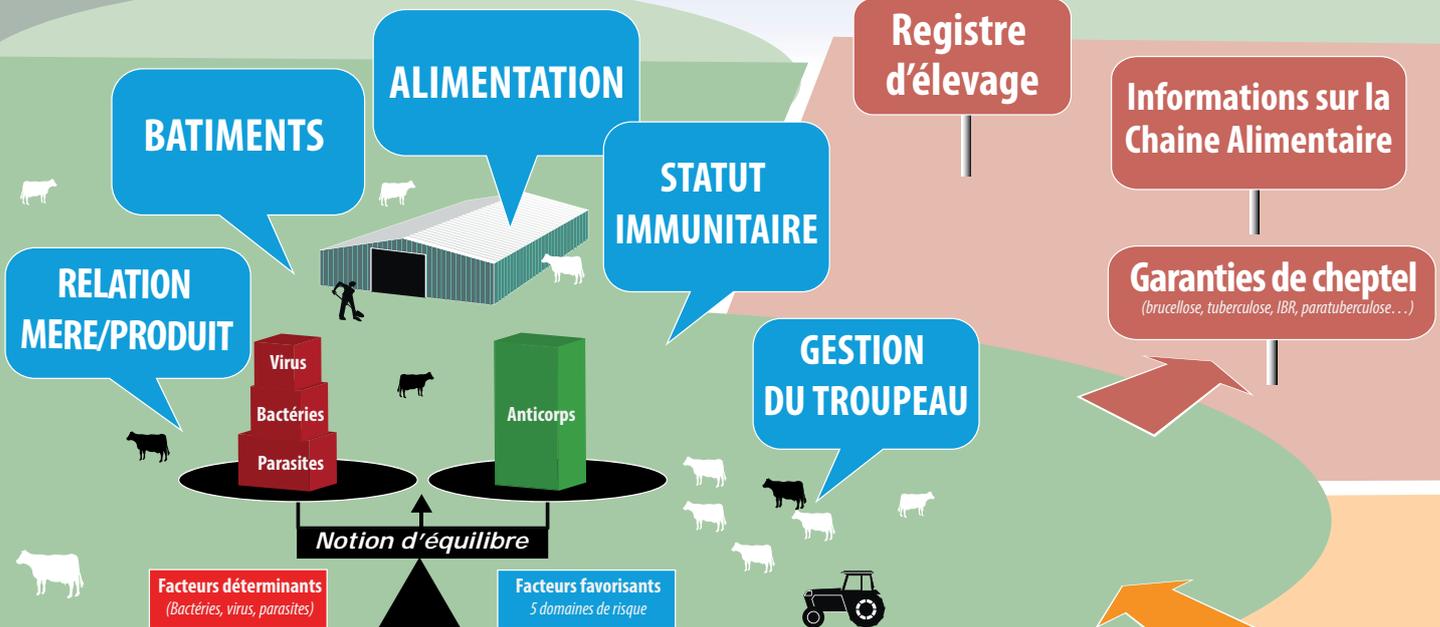
**Bilan sanitaire
prérempli**

Je définis la priorité sanitaire de mon élevage



Je détermine les facteurs de risques de mon élevage

J'apporte des garanties



J'utilise la boîte à outils



**Bilan sanitaire
prérempli**

**Plans de lutte
et de prévention**

Formations

**Aides
au diagnostic**

**Visites
d'élevage**

**Offre de services
vétérinaires**

**Filiale
de services**

Je maîtrise les risques

Introductions

**Biosécurité
externe**

**Suivis et surveillances
épidémiologiques
Actualités sanitaires**

Pasteur : « Le microbe n'est rien, le terrain est tout »



Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953 avec une adaptation aux évolutions des élevages et aux nouveaux besoins des éleveurs

Le monde de l'élevage a connu et connaît de profonds changements, tant en matière d'évolution des effectifs que d'environnement sociétal, réglementaire et technico-économique. Les crises sanitaires, les attentes des consommateurs vis à vis de la sécurité alimentaire, du bien-être animal et du respect de l'environnement, les récentes mises en cause de l'utilisation du médicament vétérinaire, notamment vis à vis de l'antibiorésistance... nous imposent d'adapter nos pratiques pour associer impératifs techniques, rentabilité économique et attentes sociétales.

C'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel

« Le sanitaire... j'adhère ! » débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique : taux de gestation, taux de mortalité des veaux et intervalle vêlage-vêlage (IVV). Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
- L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec leur comparaison vis à vis des critères d'alerte.

Le bilan sanitaire d'élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec votre vétérinaire traitant, constitue une opportunité. La fourniture du BSE prérempli par GDS Creuse permet de faciliter sa réalisation. Il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

Avec « Le sanitaire... j'adhère ! », renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable

Alors que les frais vétérinaires représentent 5 à 7 % des charges, les taux de maladies sont variables dans les cheptels avec un impact économique considérable pour certains. Ainsi, 80 % des veaux atteints de diarrhées néonatales se trouvent dans 20 % des élevages. Les coûts d'une pathologie sont directs (traitements, temps passé...) et indirects (mortalités, croissances diminuées, augmentation IVV...). Une zone et un troupeau sains, ce sont donc des résultats économiques renforcés, un bien-être animal amélioré, des pathologies et, ainsi, des utilisations de médicaments diminuées. Avoir un réflexe « Le sanitaire... j'adhère ! », c'est répondre de manière synergique à nos besoins internes (techniques et économiques) et externes (besoins commerciaux, attentes sociétales). Il associe bilan, analyse, apport de garanties, protection avec les outils disponibles, notamment la « boîte à outils GDS Creuse » développée et mise à disposition en relation avec les vétérinaires et les autres partenaires. Il participe au renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec ses spécificités liées au profil de votre exploitation

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de votre exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR, BVD...), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaîne alimentaire (ICA)).
- Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
- Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations IBR, varron, statut BVD ou suivis négatifs (paratuberculose, SDRP...).

A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production... Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

« Le sanitaire... j'adhère ! »

Renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable

C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque. La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à votre troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention...) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel. Rappel : les mesures médicales ne sont efficaces que si elles viennent en complément de mesures sanitaires adéquates.

C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans votre élevage

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux :

- Contrôle et isolement des animaux introduits.
- Maîtrise des points à risque.
- Précaution par rapport aux visiteurs (pédiluve), désinfection des matériels en commun.
- Séparation des espèces : ex : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants.
- Actualités sanitaires et suivis épidémiologiques : circulation virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente.

Ce sont des mesures simples et peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !



BIOSÉCURITÉ

Pour une meilleure maîtrise de la santé de mon troupeau

C'est du bon sens et c'est peu onéreux...

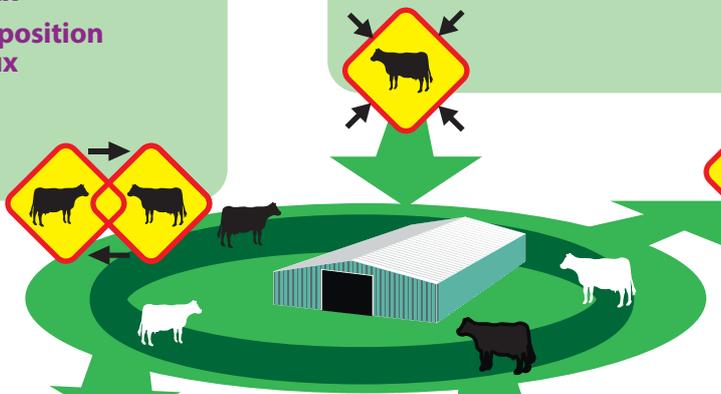


Le pathogène ne circule pas dans mon troupeau

- ▶ Je renforce la résistance de mes animaux
- ▶ Je diminue l'exposition de mes animaux

Le pathogène ne rentre pas dans mon troupeau

- ▶ Je contrôle et j'isole tout animal introduit
- ▶ Je suis attentif vis à vis de tout visiteur ou intervenant
- ▶ Je limite les contacts avec les troupeaux voisins
- ▶ Je suis strict pour l'hygiène des matériels en commun



Le pathogène n'infecte pas l'Homme

- ▶ Je porte des gants quand je fouille mes vaches
- ▶ Je suis vigilant pour mon hygiène lors de présence de maladies contagieuses à l'Homme dans mon élevage
- ▶ Je suis à jour des prophylaxies vis-à-vis des zoonoses
- ▶ Je renseigne mon registre d'élevage
- ▶ Je complète les ICA

Le pathogène ne sort pas de mon troupeau

- ▶ Mes animaux bénéficient de garanties
- ▶ Mes bâtiments sont dératés et désinsectés
- ▶ Je dispose d'un bac d'équarrissage ou d'une aire bétonnée
- ▶ Mes animaux domestiques ne divaguent pas



Le pathogène ne persiste pas dans l'environnement

- ▶ Je désinfecte mes bâtiments
- ▶ Je réalise un vide sanitaire
- ▶ Je gère mes effluents d'élevage
- ▶ Je protège mes points d'eau



... pour un bénéfice individuel et collectif !





Les analyses de laboratoire, un complément indispensable de la boîte à outils GDS Creuse

Autopsie, parasitologie, bactériologie, virologie, PCR, sérologie, ELISA... Le vocabulaire de laboratoire est riche et il est parfois difficile de s'y retrouver. Connaître quelques définitions permet de mieux comprendre les analyses et ce que l'on peut en attendre.

Analyses directes : On recherche le pathogène lui-même, un élément comme son ADN, ou ses œufs.

- **Autopsie :** examen intéressant, mais à effectuer le plus rapidement possible.
- **Parasitologie :** recherche par coproscopie des œufs ou des larves des parasites. Intérêt variable selon les parasites, la saison, l'âge des animaux.
- **Bactériologie :** mise en culture de l'échantillon pour identifier une bactérie. Elle peut être complétée par un antibiogramme pour choisir l'antibiotique le plus adapté.
- **Virologie :** la recherche directe est une technique plutôt expérimentale, la technique la plus employée est **la PCR**, qui permet de mettre en évidence l'ADN ou l'ARN d'un pathogène. Très sensible et spécifique.

Analyses indirectes : On recherche les anticorps, témoins du passage du pathogène. On parle de sérologie. Elle peut se faire sur sang, sur lait, sur cartilage... Il peut y avoir interférence avec les anticorps des vaccins qui vont positiver les sérologies.

la **CREUSE**
le Département

NOUVEAU

Une convergence GDS Creuse – CDAAS (GDS 87) pour des tarifs d'analyses encore plus favorables

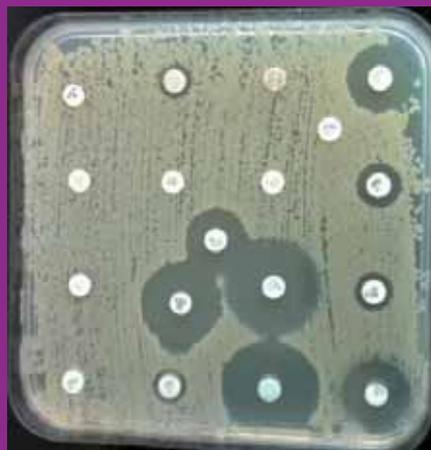
Grâce à l'organisation collective apportée par GDS Creuse et les économies que cela engendre, en concertation avec le Conseil Départemental, le LDA d'Ajain nous accordait des tarifs préférentiels.

Depuis le 01/10/2019, la CDAAS (GDS 87) fait réaliser ses analyses au LDA d'Ajain.

Cela a permis l'obtention de tarifs préférentiels encore plus favorables (-15 à -50 %) pour les analyses de prophylaxies et des autres plans collectifs (analyses introductions, parasitaires, avortements...).

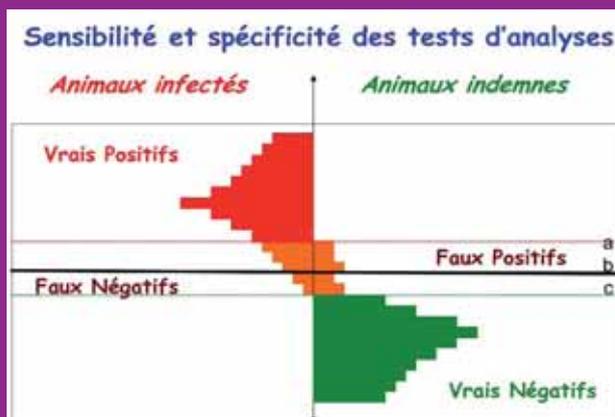
Antibiogramme (LDA Ajain)

Le cercle d'inhibition permet de mesurer la sensibilité des bactéries aux antibiotiques.



Sensibilité spécificité schéma

Sur le schéma, on remarque deux sous-populations importantes (rouges : infectés, vertes : indemnes). Il existe une zone intermédiaire (orange) correspondant aussi bien à des animaux indemnes qu'infectés avec une plus grande proportion d'animaux indemnes entre a et b et une plus grande proportion d'animaux infectés entre b et c.



WebGDS
LOGICIEL DE GESTION INTERNET

Mon espace WebGDS

ESPACE PERSONNEL ET PRIVÉ
sur www.gdscreuse.fr

ALERTES SANITAIRES
au troupeau et à l'animal

CONSULTATION EN LIGNE
résultats à l'exploitation et à l'animal

TÉLÉCHARGEMENT ET IMPRESSION
attestation BVD et BSE prérempli

Je contacte GDS Creuse qui me fournira mes identifiant et mot de passe !

GDS Creuse
26, rue Alexandre Guilloin BP 201
23004 GUÉRET CEDEX
Tél. 05 55 52 53 86
www.gdscreuse.fr

GDS Creuse

Fiche coordonnées

N° Client

Nom de la structure

Nom(s) et Prénom(s) des membres

Adresse postale

Code postal

Commune

Téléphone(s) (fixe)

Téléphone(s) (portable)

Adresse(s) électronique(s) e-mail(s) (pour envoi de certificats préremplis)

Préférences de services WebGDS :

Envoyer les certificats préremplis par e-mail : Oui Non

Envoyer les certificats préremplis par courrier : Oui Non

Envoyer les certificats préremplis par fax : Oui Non

Envoyer les certificats préremplis par courrier électronique : Oui Non

Date : / /

Signature :

WebGDS
LOGICIEL DE GESTION INTERNET

Aide

Utilisation Portail WebGDS

OKTEO

GDS Creuse

**Votre espace privé et gratuit WebGDS :
Un nouvel outil Web de consultation
et téléchargement de vos données sanitaires**

Les échanges numériques font partie de notre quotidien et nous profitons des nouvelles technologies pour enrichir nos actions GDS Creuse pour vous accompagner. Un nouvel outil est mis en place : WebGDS.

Pour plus de renseignements :

→ Christophe LE MAUX.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article du 09/10/2019 « Votre espace WebGDS »

Le Web a été inventé en 1989 et sa toile s'est tissée de façon fulgurante. Cette technologie a profondément modifié nos façons de communiquer, s'informer et travailler. Le Web et le numérique sont progressivement rentrés dans les fermes avec aujourd'hui 8 agriculteurs sur 10 utilisateurs de ces nouvelles technologies.

Pourquoi WebGDS ?

Vous êtes nombreux à nous demander un accès à vos données sanitaires en temps réel avec une édition papier limitée de vos documents. Pour répondre à ce besoin, nous avons opté pour WebGDS, outil conçu par AGDS (Association des GDS du grand sud-est regroupant 40 départements, dont la Creuse) avec comme prestataire OKTEO, déjà gestionnaire d'autres applications métiers utilisées par certaines OPA (GDS, Chambre d'Agriculture, EDE, contrôle laitier...). Pour GDS Creuse, nous utilisons l'outil métier AGDS, base de données pour WebGDS. Si vous êtes déjà utilisateur de certains services (BOVICLIC, Coline, Mil'klic, Class'doc...), vous verrez cette nouvelle application sur votre portail de connexion.

Qu'est-ce que WebGDS ?

WebGDS est une application Web où vous retrouvez votre espace privé avec une simple connexion internet et des identifiants personnels. Vous retrouvez :

- Les résultats d'analyses et les alertes sanitaires de votre exploitation.
- Les statuts sanitaires de votre troupeau et de vos animaux. Vous pouvez imprimer vos attestations BVD « Bovin Non-IPI » dont vous avez besoin.
- Votre Bilan Sanitaire d'Élevage prérempli (voir page 27), actualisé sur la période de votre choix et quand vous le souhaitez.

Comment obtenir votre accès WebGDS et votre BSE ?

En tant qu'adhérent bovin de GDS Creuse, nous vous avons envoyé une fiche « coordonnées » à vérifier, compléter et nous retourner signée. Nous vous demandons aussi votre choix pour :

- **Votre accès WebGDS :** si vous souhaitez bénéficier de ce nouveau service simple et gratuit (prise en charge totale par GDS Creuse des 3,66 € TTC/an de frais par élevage utilisateur), vos identifiants et mot de passe suivront et un accompagnement technique personnalisé avec un document d'aide à l'utilisation vous seront proposés.
- **Votre BSE prérempli :** nous vous demandons de nous indiquer si vous souhaitez le télécharger à la date de votre choix et actualisé directement à partir de l'application WebGDS, le recevoir par courriel ou continuer de le recevoir au format papier (votre choix reste modifiable dans le temps).

Sans oublier notre site internet www.gdscreuse.fr

L'accès WebGDS est disponible sur notre site internet. De plus, l'évolution constante dans le domaine sanitaire exige une actualisation des connaissances, d'où notre implication importante réalisée dans ce domaine, notamment par notre site www.gdscreuse.fr. Deux clics suffisent pour accéder à l'information souhaitée et un moteur de recherche permet un

accès rapide aux domaines désirés. Le site est actualisé en continu (appellations IBR, liste des cheptels sous apport de garantie paratuberculose, actualités spécifiques...) avec un article chaque semaine. Parallèlement, l'abonnement au bulletin d'information hebdomadaire connaît un vrai succès et pour ceux qui ne sont pas encore abonnés, rendez-vous directement sur le site ou contactez-nous.



En tant qu'éleveur de bovins adhérent GDS Creuse, nous vous avons transmis courant septembre une fiche coordonnées à vérifier et modifier si besoin et également pour nous indiquer votre choix concernant votre BSE prérempli (téléchargement à la date de votre choix et actualisé directement à partir de l'application WebGDS, réception par courriel ou réception papier (votre choix reste modifiable)). Si ce n'est pas déjà fait, pensez à nous retourner votre fiche dans les meilleurs délais.



Être éleveur, c'est avoir la

VEAUCATION®

Êtes-vous prêt à tenter le défi ?

Tentez d'obtenir le meilleur classement national sur www.veaucation.fr



GP-R-FR-ROT-190300001 - Mars 2019 - st.graphiste@free.fr



VEAUCATION® c'est un...

- Jeu d'animation de réunions mêlant connaissance et pédagogie.
- Concentré de données techniques validées par les principaux acteurs* de la filière veau en France.

* LES PARTENAIRES VEAUCATION®





GARANTIES DES ÉLEVAGES

- Prophylaxies collectives ◀
- Contrôle aux mouvements ◀
- IBR ◀
- BVD ◀
- Paratuberculose ◀



PROPHYLAXIES BOVINES

Pour un maintien des qualifications et appellations

J'apporte des garanties...

Je me sers des recherches obligatoires...



- ▶ Brucellose => 20 %/an / bv \geq 24mois
- ▶ Leucose => 20 %/5 ans / bv \geq 24 mois
- ▶ IBR => 100 %/an \Leftrightarrow bv + 24 mois élevages avec statut indemne ou en cours de qualification
100 %/an \Leftrightarrow bv + 12 mois élevages autres statuts
- ▶ BVD => bv 24-48 mois (sérologie mélange de 20)
- ▶ Varron => dépistage aléatoire

... pour investiguer si besoin d'autres points...



- ▶ Paratuberculose
- ▶ Parasitisme
- ▶ PAG (protéines associées à la gestation)

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour un bénéfice collectif et individuel



Pour plus de renseignements :

- ➔ Brucellose, leucose : Christophe LE MAUX.
- ➔ IBR, varron, paratuberculose, BVD, parasitisme et PAG : Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez l'article du 02/10/2019 « campagne de prophylaxie bovine 2019/2020 en Creuse » sur notre site www.gdscreuse.fr

Quels élevages sont concernés ?

TOUS : si vous détenez au moins un bovin, vous devez réaliser la prophylaxie.

A quelle période ?

La campagne de prophylaxie bovine 2019-2020 se déroule du **1^{er} octobre 2019 au 31 mai 2020**.

- Sauf cas de force majeure dûment notifié à la DDCSPP, la qualification des cheptels dont la totalité de la prophylaxie ne sera pas terminée au 31 mai pourra être suspendue jusqu'à la réalisation des actions correctives.
- Le délai entre le début et la fin de prophylaxie ne doit pas excéder 90 jours.

Comment ?

- **Sur lait** : pour les élevages laitiers qui livrent en laiterie de manière continue, les analyses sont effectuées sur le lait de tank.
- **Sur sang** : pour les autres élevages laitiers (producteurs fermiers ne livrant pas en laiterie, production discontinuée) et les élevages allaitants, des prises de sang sont réalisées sur tous les bovins âgés de 24 mois et plus pour les élevages indemne et en cours de qualification et sur tous les bovins non-connus positifs âgés de 12 mois et plus pour les élevages en assainissement.

« Il incombe aux détenteurs des bovinés de prendre sous leur responsabilité toutes dispositions nécessaires pour aider à la réalisation des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral portant organisation des opérations obligatoires de prophylaxie collective, notamment en assurant la contention de leurs animaux ».

Dans le cadre de notre mission de mutualisme, avec notre mutuelle sanitaire en élevage bovin, nous effectuons une prise en charge lors de fracture ou de strangulation sur les bovins soumis à intervention pendant les opérations de prophylaxie réalisées avec des conditions de contention conformes.

Qui réalise les prélèvements ?

Votre vétérinaire sanitaire. Le changement de vétérinaire sanitaire ne peut intervenir qu'entre deux campagnes soit après le 31 mai et avant le 1^{er} octobre de la campagne suivante.

Quelles analyses ?

Obligations réglementaires : surveillance de 5 maladies : brucellose, leucose, IBR, BVD et varron

Recherches volontaires : paratuberculose, sérologie grande douve, PAG...

Le maintien en sérothèque 12 mois par le LDA permet de rattraper un oubli, n'hésitez pas à y recourir en cas de besoin.

Modalités pratiques

En début de campagne, votre vétérinaire reçoit la liste des éleveurs chez lesquels une intervention est programmée avec les dates prévisionnelles et pour chaque intervention le DAP actualisé.

Qu'est-ce qu'un DAP ?

Le Document d'Accompagnement des Prélèvements a une validité de 60 jours à compter de sa date d'édition et il se compose de la manière suivante :

1^{ère} page du DAP

- récapitulatif général de l'exploitation : vos coordonnées, celles de votre vétérinaire sanitaire et du Laboratoire Départemental d'Analyses (le LDA de la Creuse à Ajain pour nous), ainsi que vos qualifications (brucellose, leucose et tuberculose), appellations (IBR et varron) et apport de garantie (paratuberculose).
- le nombre de bovins à prélever avec la date retenue pour le calcul de l'âge.

Attention : la 1^{ère} page du DAP doit suivre tout prélèvement de prophylaxie après avoir été complétée (cadre « Informations à compléter ») et signée par le vétérinaire et l'éleveur.

le cadre « commentaires DAP » pour tout motif de sous-réalisation (prélèvement impossible, bovin à l'engrais devant partir à l'abattoir dans les 90 jours suivant le début de prophylaxie, bovin introduit avec PS depuis moins de 90 jours par rapport à la date de fin de prophylaxie) à compléter par votre vétérinaire, sur votre information. Pensez à vérifier avec votre vétérinaire le cadre « Demandes », l'adéquation entre le nombre de prélèvements prévu et celui réalisé afin d'éviter toute relance.

Les pages suivantes se composent du listing des bovins de plus de 18 mois pour les élevages avec statut IBR indemne ou en cours de qualification et de 12 mois et plus pour les élevages avec statut IBR en cours d'assainissement ou non-conforme, avec pour chaque animal les analyses à effectuer. Pour les cheptels concernés, apparaissent également les animaux positifs ou vaccinés en IBR, un DAV (Document d'Accompagnement de la Vaccination) est alors joint, permettant ainsi une vaccination IBR en même temps que la prophylaxie.



Un investissement technique et financier de GDS Creuse

Notre implication dans les prophylaxies collectives constitue un de nos métiers premiers depuis notre création, il y a plus de 60 ans. Grâce à la mobilisation de tous, les résultats sont éloquentes et l'action se poursuit de manière raisonnée pour la santé de nos cheptels et les atouts commerciaux conformément à notre adage : « pour un troupeau sain, sûr et rentable ».

Notre investissement est technique et financier à travers les conventions (DDCSPP, Conseil Départemental et LDA), le tiers-payant (vétérinaires, LDA) qui permettent des allègements administratifs (seuls les résultats de prophylaxie non-négatifs vous sont transmis sauf si vous en faites la demande, vous pouvez également les consulter via WebGDS) et financiers (coûts diminués pour les analyses, mutualisation des analyses et des résultats positifs). Il est également présent, en relation avec les vétérinaires et la DDCSPP dans les plans d'assainissement ou lors de tout résultat « discordant ». Depuis le 1^{er} décembre 2016, suite aux audits COFRAC (suivant la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012) réalisés en juin 2016, octobre 2017, octobre 2018 et novembre 2019, le GRASL puis la FRGDS Nouvelle Aquitaine ont reçu leur accréditation initiale valable jusqu'au 30 novembre 2020.

ASDA et ICA à compléter avant le départ

À remplir lors d'ICA à transmettre

Cheptel de départ

Pour un bovin positif ou issu d'un cheptel non-conforme, la mention « Bovin positif en IBR » et la surimpression « POSITIF IBR » apparaissent sur l'ASDA



« Indemne d'IBR »

Pas de dépistage IBR avant départ
Analyses complémentaires (BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose...)

Transport maîtrisé < 24 h

Transport non-maîtrisé

« En cours de qualification IBR »
ou **« En cours assainissement IBR »**
(Bovins non-connus positifs IBR)

Dépistage IBR dans les 15 jours avant le départ
Analyses complémentaires (BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose...)

« Non conforme IBR »
ou **Bovin connu positif vacciné IBR**

Cheptel d'arrivée

ISOLEMENT IMPÉRATIF

15 jours minimum

Jusqu'à obtention résultats d'analyses

15 jours minimum

PRÉLÈVEMENT :
0 à 10 jours après l'arrivée
DEMANDE DE DÉROGATION
au contrôle IBR

PRÉLÈVEMENT :
15 à 30 jours après l'arrivée
CONTRÔLE IBR
Délai de transit > 6 jours :
Tuberculination : bovin > 6 semaines
Brucellose : bovin > 24 mois

Troupeau d'engraissement dérogatoire en bâtiment dédié ou l'abattoir :

seules destinations possibles pour les bovins **positifs IBR** et ceux provenant de **cheptel NON-CONFORME IBR**

Contrôles BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose...
en fonction des éléments déjà connus (contrôles départ, bovin non-IPI) et du contexte.
Seules les analyses avec BGC bénéficient d'une aide financière

Introduction validée : Nouvelle ASDA verte

Abattoir ou Atelier dérogatoire : ASDA jaune

Pour plus de renseignements :

- ➔ Brucellose, tuberculose, ASDA : Christophe LE MAUX.
- ➔ Varron, IBR, BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose, varron : Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'article du 05/06/2019 : « Mouvements d'animaux »
- ➔ Les articles consacrés à la paratuberculose (28/08/2019), la besnoitiose (28/11/2018) et la néosporose (22/12/2017)
- ➔ Le billet de garantie conventionnelle

Je respecte une méthodologie ...

- 1 - **JE DEMANDE** le statut IBR et paratuberculose du cheptel d'origine
- 2 - **JE SIGNE** un Billet de Garantie Conventionnelle (BGC) au moment de la vente
- 3 - **JE SUIS VIGILANT** à l'introduction mais aussi pour toute autre entrée
- 4 - **JE VERIFIE** l'identification du bovin et l'adéquation avec ses « papiers »
- 5 - **J'ISOLE** tout nouveau bovin même face au sentiment « d'urgence »
- 6 - **JE DETERMINE** avec mon vétérinaire sanitaire les recherches à effectuer

... pour réussir mes introductions !

Un panel d'analyses à adapter à chaque situation

Brucellose, tuberculose, attention au délai de transfert

Un passage par les marchés ou centres de rassemblement représente un fort risque de contamination, d'où une réglementation qui demande, lors de délai de transfert de plus de 6 jours entre le cheptel de départ et celui d'arrivée, un dépistage tuberculose sur les bovins de plus de 6 semaines et une sérologie brucellose sur ceux de plus de 2 ans.

IBR, à contrôler 15 à 30 jours après l'arrivée du bovin dans le cheptel

Aujourd'hui, le risque majeur de contamination se situe entre le cheptel de départ et celui d'arrivée, d'où un contrôle IBR à l'introduction à effectuer 15 à 30 jours après l'arrivée du bovin dans le cheptel, 15 jours étant le temps minimum pour observer la séroconversion. Une dérogation au contrôle IBR peut intervenir si le bovin est issu d'un « cheptel indemne en IBR » avec un transport direct entre les cheptels d'origine et d'arrivée. Une demande est alors à effectuer auprès de nos services.

BVD : TOUT BOVIN INTRODUIT POUR L'ELEVAGE DOIT AVOIR UN STATUT BVD

Depuis 2006, tout bovin avec contrôle d'introduction est testé pour s'assurer qu'il n'est pas IPI, GDS Creuse prend en charge à 100 % les frais d'analyse. Les dérogations IBR peuvent entraîner un relâchement du dépistage BVD des bovins introduits, d'où notre demande de **contrôle BVD de tout bovin introduit pour l'élevage sans statut BVD**.

Paratuberculose : dépistage sur les plus de 18 mois

Même si certaines races sont plus sensibles, la paratuberculose peut toucher tous les bovins, d'où un dépistage conseillé sur tous les animaux de plus de 18 mois.

Besnoitiose,

une vigilance face à l'extension de cette maladie

La besnoitiose est une maladie émergente avec une progression inquiétante. **Plusieurs cas ont été identifiés en Creuse**, d'où un dépistage à effectuer sur tout bovin introduit pour limiter la diffusion de cette maladie.

Néosporose,

un contrôle de tout bovin destiné à la reproduction

La néosporose est une maladie parasitaire, la transmission se faisant par l'ingestion de fourrages contaminés par des déjections de chien, ou de la mère à la fille. Sur les femelles, cela peut provoquer des avortements, sur les mâles, la fertilité peut être diminuée, d'où un contrôle néosporose recommandé sur tout bovin introduit destiné à la reproduction.

Un accompagnement financier et technique de GDS Creuse

Avec la participation du Conseil Départemental, nous prenons en charge à 100 % le dépistage systématique virologique BVD et à 50 % les frais des autres analyses lors de l'utilisation du BGC. Lors de tout résultat positif, nous prenons contact avec le vétérinaire sanitaire et l'éleveur pour étudier les actions complémentaires à mettre en place.

NOUVEAU

Le tiers-payant s'étend aux introductions pour bénéficier des tarifs d'analyses préférentiels

Comme pour les prophylaxies, pour les mouvements, vous allez **bénéficier des tarifs d'analyses préférentiels** du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse (LDA d'AJAIN) (cf. page 9) et c'est aussi une **simplification administrative**.

Donc, depuis le 01/10/2019, les frais d'analyses pour les mouvements nous sont facturés par le LDA d'AJAIN. Ainsi, les aides apportées lors de l'utilisation du BGC seront directement déduites lors de la refacturation et vous n'aurez plus de lettre-chèque.

La vigilance à l'introduction, une composante essentielle de la biosécurité

Les règles administratives concernant les différentes maladies n'ont qu'un objectif, assurer une sécurité pour l'élevage introducteur. **Ce qui est souvent vécu comme une contrainte**

n'est en fait que l'application de règles sanitaires visant à protéger les élevages. C'est à chacun de se les approprier, afin de s'assurer de ne pas introduire de pathologie, **en n'oubliant jamais la règle de base, l'isolement.** Chaque situation a ses particularités. Cela montre la nécessité d'une discussion spécifique lors de chaque introduction. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire sanitaire ou nos services



IBR

Pour faciliter vos commercialisations

Finaliser l'assainissement IBR...

Une situation départementale favorable

- ▶ 98 % de cheptels certifiés
- ▶ < 1 % de cheptels positifs

... avec un renforcement des actions dans les cheptels positifs...

- ▶ Dépistage à partir de l'âge de 12 mois
- ▶ Pas de commercialisation possible des bovins positifs vers l'élevage

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour alléger les dépistages et faciliter les échanges



IBR qu'est-ce que c'est ?

La rhinotrachéite infectieuse bovine ou IBR est une maladie virale spécifique des bovinés. Les deux manifestations cliniques les plus rencontrées sont : la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) avec une atteinte du système respiratoire et la vulvo-vaginite pustuleuse infectieuse (IPV) sur la fonction reproduction. La contamination s'effectue par contact étroit entre les bovins, le plus souvent de mufler à mufler, le virus est peu résistant dans le milieu extérieur. Lorsque le virus IBR infecte un animal, il se dissémine dans son organisme. Il induit des réactions de défense (immunité) avec l'apparition d'anticorps (sérologie positive dans les 15 jours qui suivent l'infection). Toutefois, l'animal n'arrive pas à se débarrasser du virus (c'est ce qu'on appelle la latence) et peut le réexcréter sous l'effet de certains facteurs (stress). L'IBR n'est pas une zoonose (maladie contagieuse à l'homme). C'est une maladie réglementée en France ; au niveau communautaire, il s'agit d'une garantie supplémentaire.

Mention positif IBR

Pour tout bovin positif, la mention « Bovin positif en IBR » et la surimpression « POSITIF IBR » apparaissent sur l'ASDA



BOVIN NON
DEPISTE IBR
BOVIN NON
DEPISTE IBR

Etiquette Bovin non dépisté IBR

L'étiquette « Bovin non dépisté IBR » est à coller sur l'ASDA des animaux venant de cheptels en assainissement ou en cours de qualification destinés à l'abattoir ou à un atelier dérogatoire. Elle dégage l'éleveur de sa responsabilité et informe les acquéreurs ultérieurs de l'absence de dépistage avant le départ.

Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article du 04/09/2019 « L'IBR en Creuse, une éradication qui se finalise »

→ L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un cheptel français est sous appellation IBR

IBR, l'éradication en vue



Nouvel arrêté IBR - Principales mesures mises en application au 01/07/2016

A l'échelle du cheptel			A l'échelle du bovin				
4 catégories de cheptels	Prophylaxies	Contrôle avant départ	Statut bovin et ASDA		Destination possible	Séparation des circuits	Introduction en élevage (ASDA verte)
Indemne IBR	(ZEF : 20 % ≥ 24 mois) ≥ 24 mois	Pas de contrôle		Verte	Toute destination : élevage, engraissement et abattoir	« propre »	<i>Dérogation possible : Cheptel départ indemne</i> Transport maîtrisé Contrôle 15 à 30 jours après son introduction
En cours de qualification		Contrôle de tout bovin 15 jours avant la sortie <i>(sauf à destination abattoir ou atelier d'engraissement en bâtiment dédié)</i>	Négatif				
En cours assainissement	≥ 12 mois + Vaccination des positifs		Négatif	Marquage « Positif IBR » sur l'ASDA verte	Seulement engraissement en bâtiment dédié et abattoir	« sale »	Ne peut pas être introduit en élevage
Non-conforme		Pas de vente pour l'élevage	Positif ou Négatif				

Mise en pratique de l'arrêté



Pourcentage de cheptels positifs en IBR par canton



L'arrêté ministériel IBR renforce les contraintes des troupeaux avec des restrictions à la circulation des bovins reconnus infectés et des demandes de contrôle pour les bovins issus de cheptels n'ayant pas le statut « indemne d'IBR » (moins de 2 % des cheptels en Creuse).

La certification facilite les échanges :

- ➔ Plus de 2.500 dérogations au contrôle à l'introduction IBR pour 10.000 bovins.
- ➔ 300 attestations « cheptel indemne IBR » ont été délivrées pour des exportations.



GDS Creuse accompagne les élevages en assainissement

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (informations et actions lors de résultats positifs, suivis des cheptels en assainissement) et financier (mutualisation du coût des analyses, aides à la vaccination).

Comme chaque année, en début de campagne, nous avons contacté les éleveurs avec moins de 10 bovins positifs au sein de leur cheptel pour les sensibiliser et leur conseiller d'éliminer leurs derniers animaux positifs.

L'arrêt ministériel est paru, une année de transition pour son application

Arrêté ministériel BVD du 31/07/2019, constituant la première étape du programme d'éradication de la BVD avec la mise en place obligatoire des actions suivantes :

- 1. Surveillance de tous les troupeaux** (recherche directe du virus BVD sur tous les veaux à la naissance ou analyses sérologiques). Un troupeau est déclaré « Infecté de BVD » s'il présente au moins un animal virémique ou une sérologie positive.
- 2. Assainissement des troupeaux infectés de BVD par élimination des IPI** avec connaissance du statut, dans le mois suivant la notification de l'infection, de tous les bovins du troupeau et dépistage virologique sur tous les animaux naissant dans les 12 mois suivant l'élimination du dernier porteur de virus. Les animaux reconnus IPI sont éliminés du troupeau le plus rapidement possible et au plus tard dans un délai de 15 jours (euthanasie ou abattoir en transport direct).
- 3. Restriction à la circulation des IPI, des infectés ou susceptibles de l'être.** La sortie des animaux depuis un troupeau suspect de BVD demande un dépistage virologique dans les 15 jours précédant la sortie pour les animaux sans statut BVD connu. La sortie des animaux depuis un troupeau infecté de BVD n'est pas autorisée vers l'élevage tant que le dernier animal porteur de virus n'est pas éliminé du troupeau.

Une vaccination peut être mise en œuvre sur un troupeau infecté ou si les risques de transmission ne sont pas maîtrisés (voisinage, pâturage...).

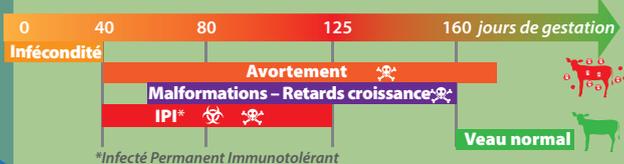
QU'EST-CE QUE LA BVD ?

La **BVD** (Diarrhée Virale Bovine) ou maladie des muqueuses est **une maladie virale très contagieuse des bovinés** qui se transmet par contact ou par transmission verticale, de la mère au fœtus.
Le **pouvoir immunodépresseur** du virus favorise une **augmentation** en nombre et en gravité **des diarrhées et des gripes**.

Contamination d'un bovin non-gestant non-protégé



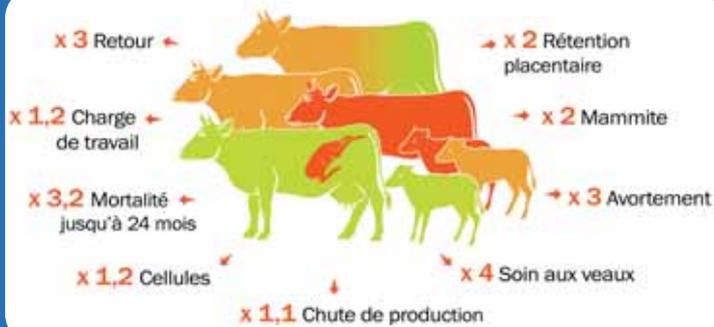
Contamination d'une vache gestante non-protégée



Selon le stade de gestation, les impacts sont variables, d'un passage inaperçu, à des **problèmes de reproduction**, des **retards de croissance**, ou la naissance d'**IPI (Infectés Permanents Immunotolérants)**, **excréteurs** en permanence **de ce virus** avec une **faible espérance de vie**.

UN IMPACT ÉCONOMIQUE

Le coût de la maladie pour la **ferme France** peut être évalué à **plus de 30 millions d'euros par an**.
A l'**échelle individuelle**, les coûts de la BVD sont importants pour l'éleveur touché. Au-delà des **IPI** formés et de leur mort, elle entraîne une **baisse de productivité**, une **augmentation des pathologies** et de la **charge de travail**.



La **perte moyenne** se situe autour de **8.000 € en élevage laitier** et **3.000 € en élevage allaitant**.
Ainsi, dans un **élevage infecté**, la **BVD** coûte de **46 à 83 € par bovin et par an**, soit ramené à **l'ensemble des cheptels, 6,90 à 12,50 € par bovin et par an**.

Le coût pour la Creuse est de **400.000 à 450.000 €/an**

Pour plus de renseignements :

➔ Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ L'article du 11/09/2019 « BVD bilan et perspectives »

➔ Le dossier BVD dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

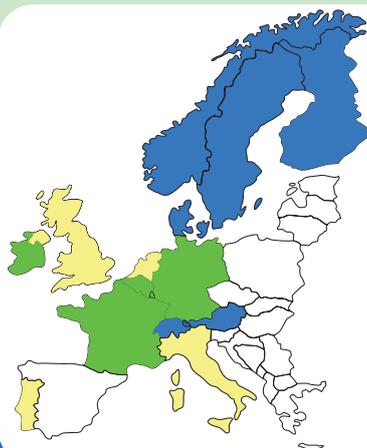
Contexte Européen

Gestion de la BVD en Europe

- Eradication terminée
- Eradication obligatoire
- Programmes volontaires

Eradication de la BVD en cours depuis :

- 2011 en Allemagne
- 2011 au Luxembourg
- 2013 en Irlande
- 2015 en Belgique
- 2019 en France continentale



1. Surveillance de tous les troupeaux

Contrôle par sérologie de mélange des 24 à 48 mois lors de la prophylaxie.

Les 6 - 24 mois seront à privilégier dans les cheptels vaccinant.

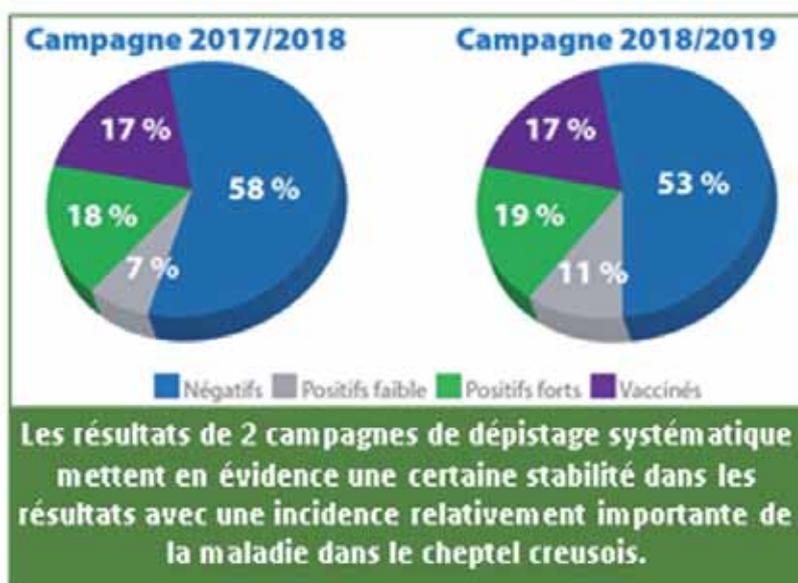
2. Assainissement élevages « positifs »

Contrôle virologique des 0-24 mois, soit par prélèvement de cartilage, soit par prise de sang, dépistage de tous les veaux à naître. **Élimination des IPI.**

3. Statut BVD de tout bovin introduit (dépistage ou attestation non-IPI), sans oublier **les veaux des femelles introduites gestantes ... et l'isolement de minimum 15 jours !**

Une stabilité sur nos deux campagnes de dépistage... un travail d'assainissement à réaliser

- Commande des boucles ou boutons auprès de l'EDE
- Pose dans les 21 jours suivant naissance
- Conservation au froid, dépôt chez le vétérinaire dans la semaine suivant le prélèvement
- Connaissance rapide du statut de l'animal et de sa mère
- Analyses prises en charge par GDS Creuse



Un fort engagement technique et financier de GDS Creuse

- Une prise en charge à 100 % de toutes vos analyses BVD mélange
- Une aide à 100 % de la recherche à l'introduction
- Une prise en charge de l'euthanasie des IPI
- Une aide à l'élimination des IPI sous 2 mois
- Une visite des élevages en assainissement



Une action forte de GDS Creuse, une mobilisation de tous attendue

Du fait de l'impact économique majeur de la BVD dans les élevages et du contexte européen, les administrateurs de GDS France ont voté la mise en place d'un plan d'éradication au niveau national. Dès le 01/07/2020, tous les veaux seront testés à la naissance avec la boucle TST (2 en 1). La réussite du plan creusois repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base. Un retour sur investissement est envisageable entre 3 et 9 ans après le démarrage.

Paratuberculose : méthodologie de **prévention** et de **lutte**

Introduction de bovins

Statut du cheptel d'origine	Bovin issu d'un cheptel sous apport de garantie	Liste des cheptels sous apport de garantie paratuberculose sur www.gdscreuse.fr
Contrôle à l'introduction	Bovin de plus de 18 mois (si plus jeune, contrôle différé)	 Sang : sérologie (bovin non-issu d'un cheptel sous apport de garantie)
Reprise de terrains		
Situation du cheptel présent précédemment	Présence de paratuberculose	Pas de jeunes bovins à pâturer pendant 12 mois
Suspicion		
Tout bovin avec une diarrhée chronique	Isolement de l'animal Prélèvements => diagnostic	 Sang : sérologie  Bouse : PCR et coprologie
Assainissement (suspicion confirmée)		
Détection	Contrôle annuel de tous les bovins de plus de 24 mois	Isolement, élimination positifs et dernier descendant
Maîtrise des risques de contaminations	Limitier contamination jeunes Augmenter résistance	Suivi annuel GDS Creuse - vétérinaire
Sortie plan d'assainissement		
Atteinte des critères de sortie	Plus de clinique, plus de positifs dans l'élevage, pas de réforme de positifs depuis 2 ans, deux séries de résultats négatives	Durée moyenne du plan : 7 ans
Apport de garantie de cheptel		
Poursuite en apport de garantie de cheptel paratuberculose	Acquisition : deux contrôles annuels négatifs sur tous les plus de 24 mois	Maintien : 1 ^{er} contrôle annuel sur tous les plus de 24 mois puis tous les deux ans sur les 24 à 72 mois

Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- L'article du 28/08/2019 « Se protéger et intervenir rapidement en cas d'alerte »
- Le dossier paratuberculose dans l'onglet « Boîte à outils bovins »
- L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un élevage creusois est sous apport de garantie en matière de paratuberculose

PARATUBERCULOSE

Face à cette maladie inguérissable d'impact économique important

Je prends des précautions...

Je ne l'introduis pas

- ▶ Cheptels sous apport de garantie
- ▶ Contrôle à l'introduction

Je l'élimine en étant vigilant et constant dans les actions de mon plan d'assainissement

- ▶ Détection et élimination
- ▶ Maîtrise des risques de contamination

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... afin de ne pas être confronté

Assainissement

Amaigrissement – Diarrhée → Et si c'était la PARATUBERCULOSE ?

La paratuberculose bovine reste une maladie insidieuse avec des conséquences économiques importantes et une maîtrise difficile.

Un impact économique accru

Après des années d'incubation, la maladie se déclenche progressivement avec apparition de diarrhée et amaigrissement, conduisant à la cachexie. Tout traitement est alors illusoire. Depuis l'interdiction d'introduction d'un animal malade en abattoir, l'impact de la paratuberculose se trouve augmenté. Dès l'apparition de signes cliniques, un bovin paratuberculeux ne présente plus de valeur. Sa destination finale sera l'équarrissage.



Une maîtrise difficile...

Trois caractéristiques de cette maladie conditionnent les plans de lutte et de prévention :

- Un germe très résistant dans le milieu extérieur, tout particulièrement en milieu acide.
- Un germe se développant très lentement chez le bovin. La contamination a lieu souvent dans les premiers mois de vie et les premiers symptômes apparaissent, en cheptel allaitant, entre 2 à 4 ans dans 50 % des cas, beaucoup plus tard (jusqu'à l'âge de 10 ans et plus) pour les 50 autres %.
- Des analyses disponibles pour détecter les bovins atteints imparfaites puisque la détection des bovins infectés ne peut intervenir que 2 ans minimum après l'infection, lorsqu'ils sont en phase d'excrétion (PCR) ou à un stade d'infection avancé (ELISA).

Un diagnostic précoce, la mise en place d'un plan d'assainissement

En cas de suspicion, le diagnostic passe par des prélèvements de sang et de bouse. Si la maladie est confirmée, le plan de lutte s'appuie sur plusieurs mesures :

- la détection des animaux porteurs par analyse sérologique, à un tarif négocié pour les adhérents GDS Creuse (5,50 € par analyse depuis le 01/10/2019)
- la réforme précoce des animaux excréteurs et de leur dernier descendant
- la maîtrise sanitaire des risques de contamination (fumiers, points d'eau, désinfection des bâtiments)
- la gestion des introductions



Garantie

Un référentiel technique national d'apport de garantie de cheptel a été élaboré. La garantie est obtenue après 3 séries négatives sur tous les bovins de plus de 24 mois et entretenue ensuite par une surveillance annuelle avec un allègement des prélèvements. La connaissance du statut du cheptel d'origine apporte une meilleure garantie lors de mouvements d'animaux. Ce dépistage de la paratuberculose est une obligation pour l'adhésion au Herd-Book Limousin (HBL), les autres élevages sous apport de garantie étant essentiellement des éleveurs limousins qui commercialisent des animaux reproducteurs ou qui souhaitent préparer leur cessation et transmettre un cheptel sain. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis plusieurs années.

Suivi paratuberculose 2018/2019	
Elevages engagés dans le dépistage	353
Elevages HBL sous apport de garantie	87
Elevages non HBL sous apport de garantie	96
Elevages en cours d'acquisition	27
Elevages en assainissement	143



Le respect strict des mesures sanitaires avec un accompagnement de GDS Creuse

La réussite de la prévention et de la lutte contre la paratuberculose passe par un strict respect des mesures sanitaires : précautions à l'introduction pour éviter son entrée, mise en place rapide et respect des mesures préconisées en cas de présence dans l'élevage. Notre investissement dans cette action est technique (outils collectifs pour la prévention et la lutte et le suivi individuel, en relation avec le vétérinaire de l'élevage) et financier (aides aux analyses et visites).

SEAUX
ET SACHETS

MARRE D'ÊTRE SUIVI
À LA TRACE ?



Calf Lyte[®]
PLUS

Aliment complémentaire diététique par voie orale destiné
aux veaux en cas de troubles digestifs



Apports appropriés en
dextrose, acétate de sodium,
électrolytes, poudre de
protéines de lait



Facilité de préparation :
miscible dans l'eau et dans
le lait, et n'interférant pas
avec la digestion du lait



**Stabilisation du bilan des
électrolytes et de l'eau**
afin de faciliter la digestion
physiologique



Facilité d'administration :
appétent (goût sucré, vanillé)



vetoquinol
ACHIEVE MORE TOGETHER



BOITE À OUTILS BOVIN

- « La boîte à outils » ◀
- Bilan sanitaire d'élevage ◀
- Santé du veau ◀
- Maladies respiratoires ◀
- Parasitisme ◀
- Avortements ◀
- Reproduction ◀
- Mutuelle sanitaire ◀

Outils	Aides techniques et financières	Bilan 2018-2019	Perspectives 2019-2020
WebGDS Pages 10-11	Outil consultation et téléchargement de vos informations sanitaires (prise en charge par GDS Creuse des 3,66 € TTC/an de frais par élevage utilisateur)		NOUVEAU : ouverture de l'accès à nos adhérents qui en font la demande
Contrôles aux mouvements Pages 16-17	PCR BVD systématique (prise en charge 100 %) Autres recherches (IBR, paratuberculose, besnoitiose, néosporose : prise en charge 50 % si billet de garantie conventionnelle)	14.657 animaux introduits dont 8.189 animaux dépistés 31.626,00 € d'aide (hors BVD)	Poursuite de la sensibilisation sur : • L' importance de l'isolement • Le panel d'analyses à adapter à chaque situation
IBR Pages 18-19	Mutualisation coût des analyses Aides à la vaccination (50 %)	• > 97 % de cheptels certifiés • 0,7 % de cheptels positifs 101.840,52 € d'aide	Finalisation de l'éradication, allègements de prophylaxie IBR (fonction loi de santé animale européenne)
Maladie des muqueuses ou BVD Pages 20-21	Plan national d'éradication Prise en charge analyses sérologiques (prophylaxies, laitones...) et virologiques (introductions, cartilages auriculaires, contrôles 0-24 mois...) Visite cheptels infectés	Plan éradication, 2 ^e campagne : • Introductions : 35 bovins viro + • Prophylaxies : 58 % élevages séro -, 42 % séro + dont 17 % vaccinés 258.528,81 € d'aide	Arrêté Ministériel BVD du 31/07/2019 • Surveillance sérologique de tous les troupeaux • Assainissement des élevages infectés • Restriction à la circulation des IPI
Paratuberculose Pages 22-23	Garanties de cheptel Plans d'assainissement, suivi Aides aux analyses (20 %) Mutuelle sanitaire	353 cheptels dépistés • 173 en plan de maîtrise • 180 sous apport de garantie 61.586,57 € d'aide	Poursuite de l' accompagnement : • Cheptels en apport de garantie • Cheptels en assainissement
BSE prérempli Page 27	Bilan reproduction et sanitaire Définition priorité sanitaire	Un outil de plus en plus utilisé Des demandes de réédition	NOUVEAU : BSE actualisé sur WebGDS
Santé du veau • Préparation campagne de vêlages • Gestion de l'urgence Pages 28-29	Recherche facteurs infectieux Contrôle transfert immunitaire Statut oligoéléments Aides aux analyses (100 % analyses transfert immunitaire, 50 % autres analyses)	• 154 élevages analyses fèces • 16 élevages transferts immunitaires • 9 élevages statuts oligoéléments 2.397,06 € d'aide	Poursuite prise en charge à 100 % des analyses contrôle transfert immunitaire Sensibilisation pour utilisation : • En début de périodes de vêlages • Lors de toute maladie néonatale
Maladies respiratoires Pages 30-31	Kit diagnostic virus, bactéries Aides aux analyses (50 %)	• 28 élevages 2.340,90 € d'aide	Poursuite du kit diagnostic, facile à mettre en place, incluant les pathogènes respiratoires les plus importants
Parasitisme • Grande douve, paramphistome • Strongles Pages 34-35	Protocole analytique Aides aux analyses (50 %)	Une utilisation régulière : • 110 plans complets 4.090,63 € d'aide	Poursuite sensibilisation Sensibilisation au dosage du pepsinogène
Avortements Pages 36-37	Kit diagnostic facteurs infectieux Aides aux analyses (kit CRSSA, prise en charge 75 %)	Une bonne utilisation : • 79 élevages 10.689,22 € d'aide	Fiches maladies disponibles sur notre site

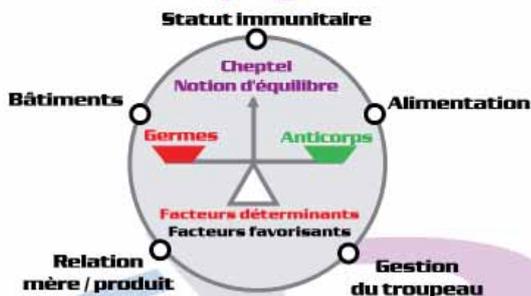
Pour plus de renseignements, retrouvez chaque outil présenté spécifiquement dans votre GDS MEMO 2020

Pour tous les plans : Pour la mise en place et le suivi, une prise en charge de la 1^{ère} heure de visite par le vétérinaire traitant est effectuée à hauteur de 50 % avec une aide plafonnée à 40,00 €.

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, une visite d'élevage par un vétérinaire de GDS Creuse, en collaboration avec le vétérinaire traitant de l'élevage peut être réalisée.

Une opportunité d'analyse et d'adaptation

Des axes de progrès à définir ...



... pour optimiser ses bénéfices

Exemple : 80 vêlages sur une campagne

IVV = 370 jours 80 naissances + 2% de mortalité 78 veaux vendus	IVV > 400 jours 74 naissances + 15% de mortalité 63 veaux vendus
---	--

Un déficit de 15 veaux sur 12 mois

Le Bilan Sanitaire d'Elevage Prérempli

Une opportunité d'analyse et d'adaptation

Je fais mon bilan reproduction et sanitaire...

Je valorise mes enregistrements

GDS Creuse vous fournit votre BSE prérempli, avec des informations de la Chambre d'Agriculture et en relation avec le GTV23, avec :

- ▶ Le descriptif de mon élevage
- ▶ Les éléments de reproduction
- ▶ Les données sanitaires

J'analyse pour mieux prévenir

- ▶ Je me situe par rapport aux critères d'alerte
- ▶ Je prends contact avec mon vétérinaire pour la réalisation du bilan sanitaire annuel

Je définis mes axes de progrès

- ▶ Une réflexion d'analyse et d'adaptation
- ▶ Avec l'aide de la « boîte à outils » GDS Creuse et l'offre de services des vétérinaires

... pour améliorer la rentabilité de mon élevage et sécuriser ma gestion sanitaire

Le BSE prérempli, qu'est-ce que c'est ?

Le BSE prérempli fournit une synthèse des données que vous enregistrez dans le cadre de vos obligations réglementaires. Il se compose de :

- ➔ Vos données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, mortalités, résultats de reproduction...
- ➔ Vos données enregistrées par GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxies de cheptel ou d'introduction et/ou des dépistages ponctuels.
- ➔ Vos bilans des pathologies à renseigner à partir de votre carnet sanitaire.

Au-delà des obligations réglementaires, votre BSE vous permet une analyse sanitaire annuelle de votre cheptel et ainsi une adaptation de votre plan d'intervention.

Pourquoi réaliser un bilan d'élevage ?

La 1^{ère} étape de notre concept « Le sanitaire ... j'adhère ! » passe par un bilan reproduction (productivité numérique) et sanitaire de votre troupeau. La connaissance de la productivité numérique est primordiale à deux titres. D'une part, elle impacte l'EBE, d'autre part, elle illustre l'équilibre sanitaire de votre élevage. Avec ce document, vous pouvez identifier les points forts et à améliorer en matière de résultats de reproduction. A partir des données sanitaires issues de votre carnet sanitaire, vous pouvez situer votre élevage (situation favorable, dégradée ou très dégradée) pour les différentes pathologies rencontrées par catégorie d'animaux.

C'est un élément de base pour la réalisation du BSE annuel avec votre vétérinaire traitant

La prescription des médicaments vétérinaires est possible, d'une part, après réalisation d'un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire avant chaque prescription et, d'autre part, sans examen clinique systématique, dans le cadre du suivi sanitaire permanent. Lorsqu'une attention suffisante est portée par le couple vétérinaire/éleveur, le BSE contribue à améliorer la prévention dans l'élevage. Toute fourniture à votre vétérinaire du BSE prérempli peut intervenir avec votre autorisation. Nous vous invitons donc à échanger avec votre vétérinaire pour optimiser l'utilisation de votre BSE prérempli.

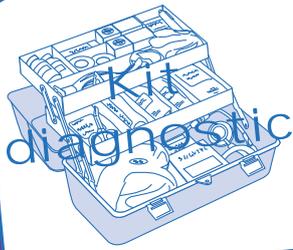


Pour plus de renseignements :

- ➔ contactez Christophe LE MAUX

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'article du 11/10/2019 « Votre bilan sanitaire d'élevage, une analyse annuelle pour adapter votre gestion sanitaire »



TRANSFERT IMMUNITAIRE

Pour **préparer ma campagne** ou lors de maladie néonatale

J'estime leur « capital survie »...



Par période de vêlage, sur des veaux de 2 à 6 jours

- ▶ Prises de sang sur 5 veaux minimum



Dosage de transfert immunitaire

- ▶ Dosage des IgG
- ▶ Dosage des protéines totales



Prise en charge totale des coûts

- ▶ Des analyses des transferts immunitaires

Systematique en cas de « Hic » !!!



Les diarrhées néonatales restent une dominante pathologique.

20 % des veaux sont atteints dans les 15 premiers jours de vie. 80 % des élevages présentent un taux de veaux malades inférieur à 20 % ; à l'inverse, 80 % des veaux à diarrhées se trouvent dans 20 % des élevages.

L'apparition d'épisodes diarrhéiques dans un élevage découle de la présence de facteurs favorisants permettant le développement de ces phénomènes épidémiques. Une prévention inscrite dans la durée nécessite la détermination de ces facteurs de risques dans l'élevage considéré afin d'adapter la lutte et la prévention.

Pour gérer durablement cette problématique, cela implique de passer par une phase de bilan sanitaire approfondi dans votre élevage : cela correspond à la mise en place, en relation avec votre vétérinaire traitant, du « plan diarrhées » de GDS Creuse.



Pourquoi le nombre de veaux malades augmente au cours de la saison de vêlages ?

Au cours de la saison de vêlages, deux phénomènes favorisent l'augmentation du nombre et de la gravité des diarrhées. La qualité du colostrum s'amointrit en relation, notamment, avec la qualité de l'alimentation hivernale. La contamination du milieu augmente. Les veaux, relais multiplicateurs, vont multiplier par quelques milliers à quelques milliards le nombre d'agents pathogènes présents. Ainsi,

dans un élevage confronté à un épisode de diarrhées, la saison débute avec pas ou peu de diarrhées qui touchent un nombre réduit de veaux et guérissent facilement. Au fur et à mesure de l'avancement de la saison, le nombre et la gravité des diarrhées augmentent. **C'est la dynamique de contamination.**

- ➔ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET
- ➔ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ Le dossier SANTE DU VEAU dans l'onglet « Boîte à outils bovins »
- ➔ Les articles sur le vêlage du 21/02/2018, 05/12/2018, 12/12/2018 et 19/12/2018
- ➔ Les articles du 04/12/2019 « Préparation au vêlage » et du 11/12/2019 « Santé du veau »

Quand faut-il intervenir ?

Au-delà de 15 % de veaux malades, une approche spécifique est à mettre en place pour améliorer votre situation et éviter un nouvel épisode. Le « plan diarrhées creusoises » permet de répondre à cette problématique, ses résultats sont là pour l'attester.

LE PLAN DIARRHEES

Le « plan diarrhées creusoises » repose sur une approche globale.

Trois types de recherches avec un accompagnement technique et financier

- 1. Recherche des agents infectieux ou parasitaires :** Nous remboursons 50 % des frais d'analyses fèces lorsque l'évaluation du transfert immunitaire est réalisée.
- 2. Transfert de l'immunité :** Nous prenons en charge 100 % des frais d'analyses.
- 3. Statut nutritionnel en oligo-éléments :** Nous prenons en charge 50 % des frais d'analyses si vous réalisez à la fois des analyses fèces (1) et l'évaluation du transfert immunitaire (2).

Dès la réception des résultats par GDS Creuse, tout éleveur ayant réalisé des analyses de fèces est informé par courrier et SMS de l'intérêt du contrôle du transfert immunitaire avec une information conjointe de son vétérinaire traitant.



Le dosage du transfert immunitaire, une réalisation simple, une prise en charge de 100 % des frais d'analyses par GDS Creuse

Le contrôle du transfert immunitaire demande une prise de sang sur trois à cinq veaux sains âgés de 2 à 6 jours. Les frais d'analyses sont pris en charge à 100 % par GDS Creuse grâce à une collaboration avec MSD Santé Animale. Le taux d'IgG renseigne sur la qualité du transfert immunitaire :

- ➔ En dessous de 10 g/l d'IgG, le statut est insuffisant, il faut vérifier la qualité du colostrum, la quantité bue et le délai de prise colostrale.
- ➔ Entre 10 et 20 g/l, le statut est dit marginal, en présence d'une forte pression d'infection, des maladies pourront apparaître.
- ➔ Au-dessus de 20 g/l, le statut est bon, les pathologies sont dues à une très forte pression d'infection.

Rechercher l'équilibre défenses immunitaires/ agents infectieux

Si un épisode de diarrhée néonatale se déclenche, c'est qu'il y a eu rupture d'équilibre entre les défenses du veau et l'agression des agents pathogènes. On se focalise trop souvent sur l'identification des germes, alors que tous les facteurs favorisants sont à considérer : alimentation des mères, minéralisation, sources d'abreuvement, hygiène et ventilation du bâtiment, chargement des cases, isolement des malades, mélange des tranches d'âge, vaccinations mises en place.

Que faut-il mettre en place lors de présence d'un épisode diarrhéique ?

1 - Identifier et quantifier la problématique

L'apparition de diarrhées vient d'un déséquilibre agents infectieux/défenses immunitaires. Cela implique de quantifier chaque facteur pour déterminer les actions prioritaires à initier.

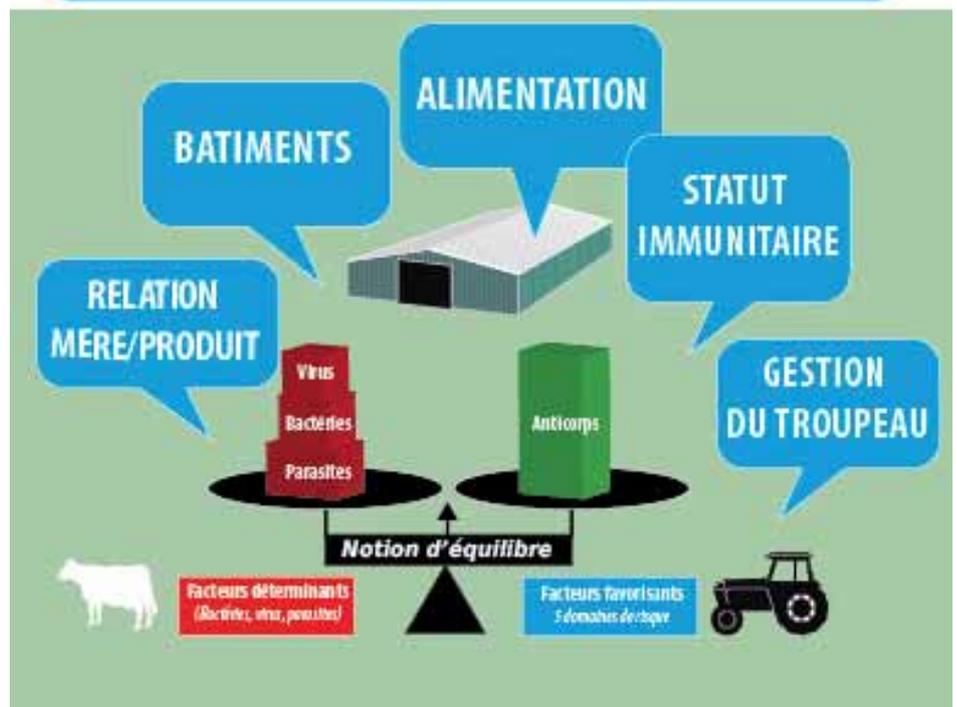
2 - Augmenter les défenses immunitaires

L'augmentation du potentiel de défenses du veau (lors de résultats insuffisants du transfert immunitaire) demande l'apport supplémentaire de colostrum qui peut être complété par une vaccination (délai d'action minimal de 15 jours), elle permet l'obtention d'anticorps spécifiques mais n'augmente pas le niveau d'anticorps. Cela implique que lors de qualité insuffisante du colostrum (moins de 60 g/l), la vache étant alors incapable d'augmenter, dans l'immédiat, la concentration de son colostrum en anticorps, un colostrum de complément administré à tous les veaux à la naissance sera plus utile que la vaccination.

3 - Limiter la pression infectieuse

Afin que les veaux naissants ne se retrouvent pas dans un milieu hyper contaminé, les vaches non-vêlées seront regroupées et mises dans des cases nettoyées et désinfectées ou dans des lieux n'ayant pas été confrontés à cette problématique depuis plus de 6 mois (notamment pour les élevages en plein-air). Pour limiter toute nouvelle dynamique de contamination, tout nouveau veau diarrhéique sera isolé dès les 1^{ers} symptômes.

Je détermine les facteurs de risques de mon élevage



MALADIES RESPIRATOIRES

Face à une dominante pathologique
chez les bovins

*J'applique une méthodologie
d'approche en 3 phases...*

Je traite immédiatement les malades

- ▶ La prise de température est primordiale
- ▶ Plus l'intervention est précoce, meilleur est le résultat
- ▶ Je respecte la prescription de mon vétérinaire

Je fais rechercher

les agents infectieux responsables

- ▶ Mon vétérinaire utilise le « kit diagnostic respiratoire »
- ▶ Cela permet d'adapter ma stratégie vaccinale

**Lors de pathologies respiratoires récurrentes,
je recherche les facteurs de risque de mon élevage**

- ▶ Diagnostic « bâtiment »
- ▶ Visite « zootechnique »

**... avec un accompagnement technique
et financier de GDS Creuse**

*... pour une approche curative
et préventive efficace !*



En matière de maladie respiratoire, les agents pathogènes sont nombreux et variés avec des virus, des parasites (strongles pulmonaires), des bactéries, voire certains champignons comme l'aspergillose. En cas de clinique, **le thermomètre doit être votre premier outil** car la fièvre est souvent le premier symptôme observé et

Kit « diagnostic respiratoire »

Écouvillonnage Nasal Profond (ENP)



- Contention de l'animal
- Nettoyage de la narine
- Introduction de l'écouvillon en direction des méats dorsaux, en limitant au mieux, les contacts de la tête de l'écouvillon avec la paroi, avant d'être le plus profond possible
- Frottement jusqu'à rosée sanguine (mouvements de va-et-vient) pendant 10 secondes
- Introduction de l'écouvillon sec dans son étui à identifier

GDS Creuse met à votre disposition un outil facile à mettre en place, incluant les pathogènes respiratoires les plus importants, avec un résultat rapide et une prise en charge de 50 %.

9 pathogènes sont recherchés en PCR, technique très sensible : Mannheimia haemolytica, Pasteurella multocida, Histophilus somni, Mycoplasma bovis, BRSV, PI3, BVD et coronavirus, influenza type D.

Un prélèvement sur 3 bovins avec un accompagnement financier

Lors de pathologie, 3 bovins malades sont à prélever à l'aide d'écouvillons nasaux profonds (ENP) ou, s'il y a un mort, un prélèvement de poumon. Pour bénéficier du kit, votre vétérinaire utilise le formulaire mis à disposition par GDS Creuse. Le reste à charge pour l'éleveur est de 69 € HT par pool analysé (3 ENP ou prélèvement de poumon).

caractéristique de la phase virale. Elle baisse par la suite et on peut avoir une infection bactérienne importante avec une hyperthermie modérée.

Il est rarement possible d'identifier avec précision l'agent causal. Le recours aux analyses de laboratoire s'avère indispensable pour affiner le traitement et mieux cibler la prévention.

Pour plus de renseignements :

➔ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ L'article « maladies respiratoires » du 14/11/2018

➔ Le dossier MALADIES RESPIRATOIRES dans l'onglet « Boîte à outils bovins »



Les troubles respiratoires infectieux sont provoqués par l'action combinée d'agents pathogènes et de facteurs d'élevage (logement, stress, alimentation...). Leur maîtrise efficace demande un diagnostic appuyé sur l'intégration des données épidémiologiques, cliniques, analytiques et des pratiques d'élevage.

Une nécessaire approche globale de l'élevage en cas de problème

Si un épisode clinique se déclare, c'est qu'il y a eu rupture d'équilibre entre l'immunité des animaux et l'agression des agents pathogènes. Sont alors à vérifier l'alimentation, les transitions alimentaires ou l'accès facile à de l'eau de qualité et en quantité pour tous les animaux. La présence d'abreuvoirs mal placés ou avec un débit insuffisant est souvent constatée, les animaux les plus faibles du lot ne peuvent alors boire comme ils veulent. La présence de différentes tranches d'âge sous le même toit est à proscrire car cela constitue une source d'agents pathogènes. Les animaux plus âgés sont porteurs sains et contaminent les veaux des cases adjacentes.

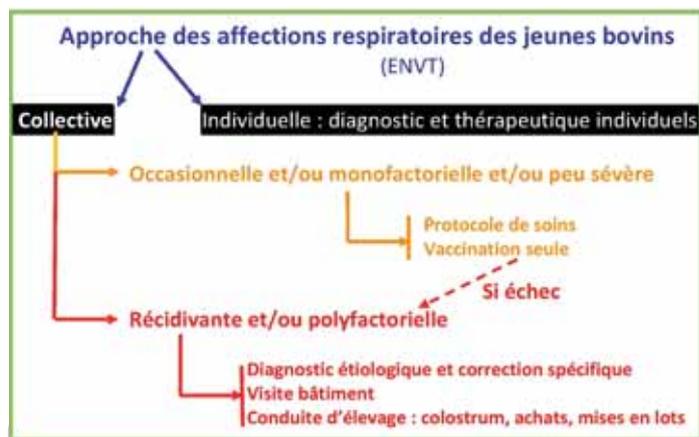
Un rôle majeur de l'ambiance du bâtiment avec de l'air sans courant d'air

Les animaux produisent chaque jour une forte quantité de molécules toxiques (ammoniac, gaz carbonique...) et d'eau qui sera éliminée par la litière ou sous forme de vapeur d'eau. Pour une stabulation de 50 vaches avec leurs veaux, c'est près de 1.000 litres d'eau à évacuer chaque jour ! L'humidité maintient une litière moite, diminue la capacité des animaux à lutter contre le froid et favorise le développement des agents infectieux.

La ventilation du bâtiment est déterminante pour réguler l'humidité ambiante (80 % maximum) et la température (entre 5°C et 25°C). L'emploi de fumigènes permet d'identifier les flux d'airs et leur vitesse, la totalité du produit devant être éliminé en moins de 5 minutes. Le renouvellement d'air peut être insuffisant si tout est fermé ou néfaste avec apparition de courants d'air si les zones de circulation d'air sont mal conçues. Les mesures correctives passent par l'amélioration de la circulation d'air horizontale, au moyen de filets brise-vent, bardage bois ajouré ou tôles perforées, placés au-dessus des cloisons afin de protéger les animaux de l'air entrant. Si la ventilation statique s'avère insuffisante, une ventilation mécanique peut être nécessaire. Lors de situations récurrentes, une visite d'élevage est à effectuer par votre vétérinaire qui peut solliciter l'aide de GDS Creuse.

Un bon espace de vie pour les animaux

En lien avec leurs besoins physiologiques et comportementaux, les animaux ont besoin de disposer d'une superficie minimale, ce qui correspond au respect d'une densité maximale (nombre d'animaux/m²) au-delà de laquelle on observe une diminution des performances et une augmentation des pathologies et des interactions agressives. La maîtrise des facteurs de risque est un maillon indispensable au contrôle des maladies respiratoires qui ne peut se réduire à la prescription du duo antibiotiques-vaccins. La démarche globale est modulable au cas par cas en fonction de la sévérité de la situation et des possibilités d'aménagement.



La méthodologie générale d'approche des maladies respiratoires des jeunes bovins englobe les aspects classiques du traitement et du diagnostic pour se poursuivre par une approche plus globale destinée aux lots suivants, intégrant alors les principes de la prophylaxie vaccinale et l'évaluation du risque lié au bâtiment et à la conduite d'élevage.

Un impact économique considérable

En Europe, chaque année, les maladies respiratoires sont responsables de plus de 500 millions d'euros de pertes pour le secteur bovin. Le coût par veau allaitant dans un élevage confronté à un épisode clinique a été estimé à 123 euros. Le plan Ecoantibio, l'usage raisonné des antibiotiques et le bien-être animal demandent une prévention améliorée. Il existe désormais de nombreux vaccins à visée respiratoire. Le choix est à faire en concertation avec votre vétérinaire, en prenant en compte les résultats des analyses des épisodes précédents, l'âge des animaux à protéger, la saison des problèmes. L'enjeu économique est tel que des engraisseurs envisagent de demander une vaccination à la ferme avec une mise sur le marché d'animaux valablement immunisés, avec une plus-value à la clé. Des organisations de producteurs ont déjà mis en place une contractualisation pour un partenariat gagnant-gagnant entre le vendeur et l'acheteur.

Impact de la densité sur les maladies respiratoires

	Taurillons			Veaux laitiers		
	Elevage 1	Elevage 2	Elevage 3	Elevage 1	Elevage 2	Elevage 3
Surface par animal (m ²)	4,5	4,0	3,5	3,0	2,5	2,1
Nombre d'animaux	9.844	2.082	3.403	50	60	70
Nombre de malades de grippe	640	296	967	11	23	41
Taux de malades de grippe (%)	6,5	14,2	28,4	22,0	38,3	58,6

Plus les animaux sont serrés... plus ils sont malades !

Deux études en veaux laitiers en station expérimentale et en engraissement de taurillons mettent en lumière le caractère exponentiel du risque respiratoire quand la densité animale augmente. Pour les taurillons, passer de 4,5 m² par bovin à 4 m² multiplie par 2 la fréquence des maladies respiratoires, le passage à 3,5 m² la multiplie par 4.

APPLICATEUR
+ GESTE SIMPLE
+ ADMINISTRATION LOCALE
= VEAU PROTÉGÉ

NOUVEL
applicateur
intranasal



DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE



Festival laitier de Chabanais 2019



Sélection Ovinpiades des jeunes bergers



Journées sanitaires : Immunité du veau



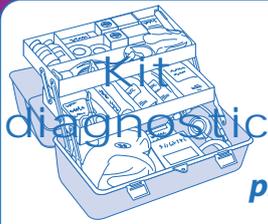
Formation éleveur infirmier

De la théorie à la pratique, le sanitaire au cœur de nos formations

Avec nos vétérinaires, GDS Creuse (« Le sanitaire... j'adhère ! ») et nos autres partenaires pour les différents ateliers (bovin viande et lait, ovin, porcin)

Agroécologie – Biosécurité – Bien-être – Ecoantibio

***Journées portes ouvertes de l'établissement
18 janvier (formations supérieures) et 14 mars 2020***



GRANDE DOUVE PARAMPHISTOME

*Pour raisonner mon
plan antiparasitaire chaque année*

De novembre à mars,
période stratégique



Par lot de pâture :
10 animaux pour réaliser
des sérologies grande douve

► 1 analyse de mélange de 10

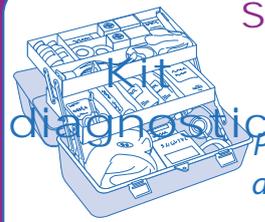


5 animaux pour réaliser des coproscopies
parasitaires quantitatives
de mélange de 5 prélèvements individuels

► 1 analyse de mélange de 5

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse

Le traitement systématique,
c'est pas automatique !!!



Strongylose digestive sur les premières saisons de pâture

*Pour raisonner le plan antiparasitaire
de vos jeunes en fonction du contexte*

Le rendez-vous d'automne
pour un bilan parasitaire

Par lot de première saison de pâture

**5 animaux pour réaliser
des dosages de pepsinogène
en individuel**



**5 animaux pour réaliser
une coproscopie parasitaire quantitative
de mélange de 5 prélèvements individuels**

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse

Le traitement systématique,
c'est pas automatique !!!

Interprétation des résultats des sérologies grande douve de mélange de 10

DO ELISA	Résultat	Charge parasitaire et impact sur la production
> 60 %	POSITIF	Lot infesté avec pertes de production probables
20-60 %	POSITIF	Lot infesté sans interférence sur la production
< 20 %	négatif	Faible ou nulle

*Un seul mélange POSITIF indique que le lot est infesté
Un seul mélange négatif ne permet pas de conclure à l'absence d'infestation*

Interprétation des valeurs des taux de pepsinogène chez les bovins de 1^{ère} et 2^e saison de pâture

milli-unités de tyrosine	Moyenne en mUT (5 prélèvements minimum)		
	Inférieure à 1250	Entre 1250 et 1750	Au-dessus de 1750
Pas de bovin à plus de 1750	Pas de traitement	Benzimidazole	Endectocide
Un bovin à plus de 1750	Benzimidazole		
Plus d'un bovin à plus de 1750		Endectocide	

Pour plus de renseignements :

- ➔ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET.
- ➔ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'article du 31/01/2018 « Parasitisme de stabulation »
- ➔ L'article du 13/11/2019 : « Gestion des strongles »
- ➔ L'article du 27/11/2019 : « Grande douve et paramphistome »
- ➔ Le dossier PARASITISME dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

Strongles gastro-intestinaux, une gestion primordiale des strongles dans les deux 1^{ères} années de vie des bovins

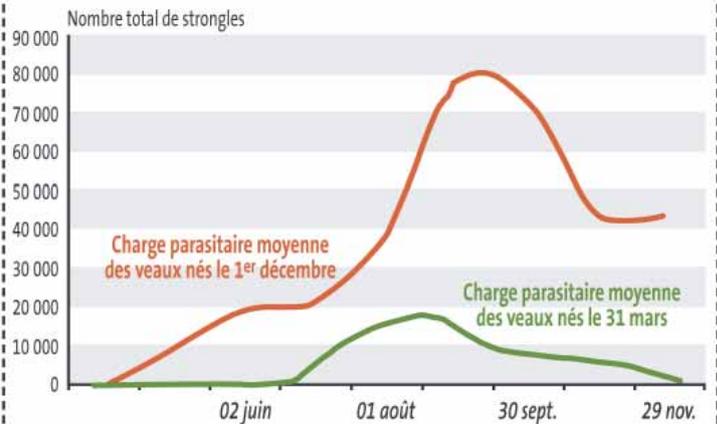
Le risque de développement de résistance aux anthelminthiques et la nécessaire mise en place de l'immunité imposent une réflexion sur l'emploi global des antiparasitaires. C'est d'autant plus vrai sur les jeunes ruminants élevés sur prairie qui sont très sensibles à la strongylose. Une larve d'ostertagia ingérée deviendra un adulte excréteur dans 70 % des cas sur un veau et dans 0,1 % des cas seulement sur un adulte correctement immunisé.

Tout veau âgé de 4 mois ou plus à la mise à l'herbe présentera un niveau de contamination élevé et, par contre, va acquérir une immunité importante au cours de sa première année de pâturage. A l'inverse, des veaux plus jeunes (nés en fin d'hiver) présentent un potentiel de recyclage beaucoup plus faible et ne seront infestés par les strongles de manière significative qu'à l'automne mais ne bénéficieront que d'une immunité en début d'acquisition.

Un statut immunitaire à évaluer

La coproscopie ne donnera qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pendant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et de choisir son traitement en conséquence de cause, elle doit être complétée par un dosage de pepsinogène.

CHARGE PARASITAIRE EN STRONGLES DES VEAUX SUR LES PRAIRIES, EN FONCTION DE LA DATE DE NAISSANCE



La date de naissance influence fondamentalement la dynamique d'infestation au niveau des prairies. Cela implique donc une approche spécifique de la gestion des strongles en fonction des périodes de vêlage.

Grande douve et paramphistome, les parasites de l'adulte => La saison hivernale

représente une période stratégique de gestion de la grande douve et du paramphistome. Un raisonnement précis de votre plan de lutte est à effectuer chaque année en début d'hiver.

Un bilan à réaliser dans tout élevage avec l'apport du kit diagnostic

La phase diagnostique, réalisée avec votre vétérinaire, comporte trois étapes : l'examen clinique des animaux, la situation épidémiologique et le volet analytique qui associe sérologie grande douve (les sangs de prophylaxie peuvent être utilisés) et coproscopies.

Le paramphistome, l'envahisseur du rumen

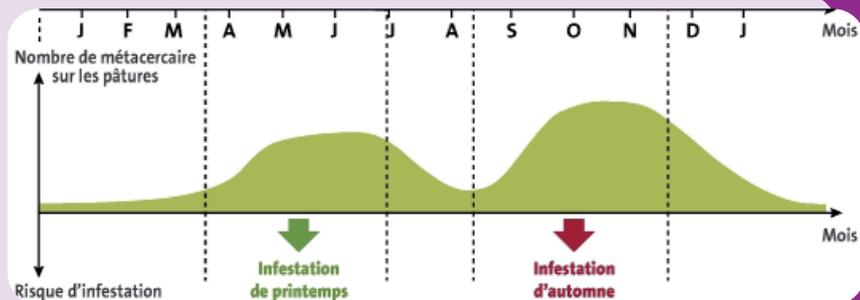
Le paramphistome est un parasite cumulatif, avec un impact clinique s'il est présent en grande quantité. Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour la saison considérée.

Un plan antiparasitaire axé prioritairement sur la grande douve

La douve est un parasite qui pond peu, et pathogène même en faible nombre. La coproscopie n'a donc que peu d'intérêt dans son diagnostic. L'analyse sérologique est le meilleur outil pour estimer l'infestation récente et traiter de manière opportune.

Une gestion agronomique et médicale pour la prévention et la lutte

La gestion de la fasciolose et de la paramphistomose est basée sur une approche agronomique et médicale. L'approche agronomique consiste à limiter le nombre de zones de prairies à risques. L'approche médicale passe par un management adéquat des



L'automne est la période d'infestation majeure des bovins. Cette contamination d'automne est responsable de la fasciolose dite « d'hiver ». La persistance de la contamination dans les zones à risque est effective jusqu'aux fortes premières gelées ou la rentrée en stabulation.

interventions avec les deux impératifs suivants : intervenir précocement après un pic de contamination à risques en matière de grande douve et un traitement mixte grande douve/paramphistome ne peut être effectué que 10 semaines après la fin de période de contamination (rentrée en stabulation, période de gel, passage sur une prairie sans zones à risques).



En résumé

Votre plan antiparasitaire est à définir annuellement avec votre vétérinaire, à partir des observations effectuées, du cycle de pâturage de chaque lot, des traitements déjà réalisés et des kits diagnostics.

Votre vétérinaire et GDS Creuse sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



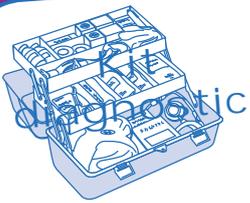
Une déclaration obligatoire des avortements (police sanitaire de la brucellose)

Le 1^{er} signe de la brucellose est l'avortement d'où **une déclaration obligatoire de tout avortement à son vétérinaire sanitaire** avec une **prise en charge par l'Etat des frais liés à ce contrôle brucellose** (frais de déplacement et d'intervention du vétérinaire sanitaire, frais d'analyses).

Les avortements sont des pathologies anciennes et persistantes. Tous les élevages sont concernés, 2 % des femelles avortent chaque année. En présence de causes infectieuses, parasitaires, alimentaires... des avortements en série peuvent apparaître. Des investigations supplémentaires sont alors à mettre en place.

Une recherche dès l'atteinte des seuils d'alerte

Dès 2 avortements sur 30 jours ou 3 sur 9 mois, une recherche pour déterminer l'origine des épisodes abortifs est à mettre en place.



AVORTEMENTS DES BOVINS

Pour chaque avortement, je contacte mon vétérinaire, c'est une obligation, la visite est prise en charge

J'investigue rapidement

Pour déterminer l'origine des épisodes abortifs



Des précautions d'utilisation

- ▶ *Intervenir dans les 48 h*
- ▶ *Soigner les prélèvements (kit prélèvements avortement)*

Kit diagnostic direct CRSSA

- ▶ *11 valences recherchées*



Caisse de Solidarité
Santé animale

Analyses prises en charge à 75 %

Je recherche dès le 2^e avorton sur 30 jours ou le 3^e sur 9 mois !!!



Pour plus de renseignements :

- ➔ Pour les questions techniques : Dr BORIS BOUBET.
- ➔ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX.



Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

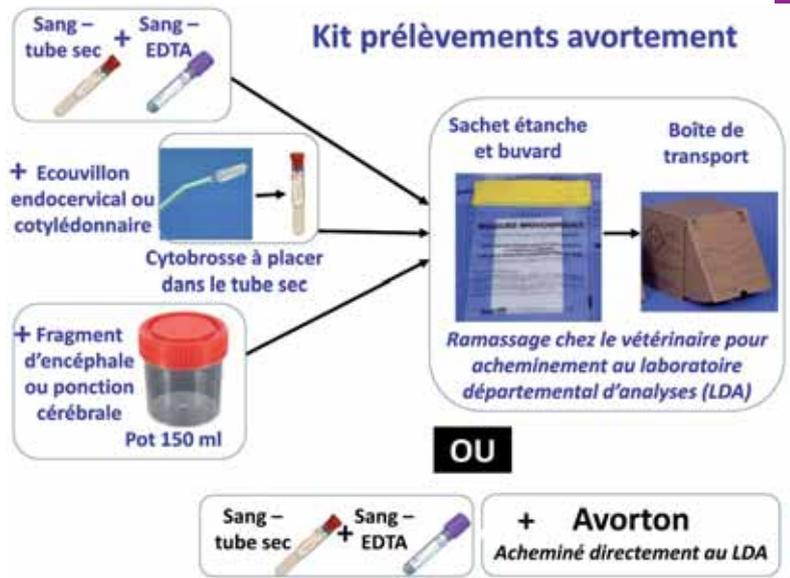
- ➔ Le dossier AVORTEMENTS dans l'onglet « Boîte à outils bovins »
- ➔ L'article du 18/09/2019 : « Une méthodologie précise à appliquer »

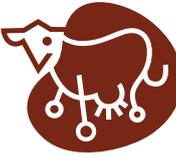
Un diagnostic direct facilité par la CRSSA, un renforcement du kit bovin

Pour faciliter l'utilisation des nouvelles techniques de diagnostic direct (PCR), le GRASL a décidé de consacrer la CRSSA au diagnostic direct des avortements dans les élevages bovins, ovins et caprins. Un kit PCR, adapté à chaque espèce, avec une prise en charge de 75 % est à disposition. Grâce aux nouveaux outils analytiques disponibles, depuis le 01/10/2017, le kit avortement bovin est passé de 5 à 11 valences recherchées. En cas de nécessité de recherches sérologiques complémentaires, notre plan « maladies émergentes » permet la prise en charge de 50 % des frais d'analyses et de la visite vétérinaire de mise en place du plan de lutte et de prévention.

Des précautions d'utilisation à respecter : intervenir 48 h maxi après l'avortement avec des prélèvements de qualité !

Trois éléments conditionnent le taux d'élucidation : la précocité d'intervention (prélèvement dans les 48 heures, maximum, suivant l'avortement pour le diagnostic direct), la qualité du prélèvement et les recherches complémentaires (autres pathologies, sérologies chez les avortés depuis plus de 15 jours). Cela implique une application stricte de la « conduite à tenir lors de tout avortement » par le couple éleveur/vétérinaire.



 Caisse Régionale de Solidarité Sanitaire Santé Animale (CRSSA) Kit diagnostic direct (PCR) avortements ruminants (bovins, caprins, ovins)						
Diagnostic direct, 2 impératifs :		⇒ Prélèvement précoce (48h max après l'avortement) ⇒ CYTOBROSSE ⇒ Prélèvement tardif ⇒ SANG				
ESPECE	Pathogènes recherchés		Coût total	Aide CRSSA	Coût éleveur	
 BOVINS	11 valences recherchées	Virus	BVD, BHV4	135,00 € HT	101,25 € HT	33,75 € HT
		Bactéries	Chlamydies, fièvre Q, campylobacter, listéria, salmonelles, leptospires			
		Parasites	Néosporose, ehrlichiose, anaplasmosse			
<p>La prise en charge est limitée à 3 animaux sur 12 mois par élevage et par espèce. <i>Les recherches de brucellose et éventuellement de fièvre catarrhale (si suspicion déclarée auprès de la DDCSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies.</i></p>						

Conduite à tenir lors de tout avortement

1) L'isolement impératif de l'avortée, de l'avorton et du placenta

Dès la constatation d'un avortement, on isolera de façon systématique, l'avortée, l'avorton et le placenta expulsé (en prenant les mesures d'hygiène nécessaires). Cela représente les premières dispositions à prendre pour éviter la contamination des congénères étant donné la forte charge infectieuse que peuvent présenter ces éléments.

2) Le contrôle de l'eau et de l'alimentation

L'eau et l'alimentation (ensilages mal conservés et contaminés par des rats, aliments avec des moisissures) peuvent être de formidables relais de contamination.

3) Le recueil des commémoratifs

Le recueil des commémoratifs a pour objectifs de définir la nature des avortements, de recueillir des renseignements cliniques (stade d'avortement) et épidémiologiques (lot concerné, mouvement d'animaux, signes particuliers) permettant d'orienter les recherches. Le calcul du taux d'avortement permet de se situer par rapport aux seuils d'alerte de chaque espèce.

4) La prescription des analyses

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée : prélèvement avec un écouvillon vaginal (cytobrosse) dans les 48 heures, maxi, après l'avortement (ou éventuellement sur avorton si il est acheminé directement au LDA).
- Rechercher les anticorps sur sang chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon pourra être complété par les mères de mort-nés et des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène.

5) L'interprétation des résultats

Les résultats d'analyses ne donnent pas forcément « la » réponse : l'interprétation doit être faite de façon rigoureuse en tenant compte de la nature du prélèvement, du contexte... Seuls, un choix rigoureux des animaux prélevés, des prélèvements, une prescription méthodique, une rigueur dans l'interprétation des résultats permettent de poser sinon un diagnostic de certitude, au moins un diagnostic de forte présomption, ou, et cela est loin d'être négligeable, d'éliminer certaines causes.

6) Le « plan de prévention », quelles suites ?

Les suites à donner seront fonction du diagnostic mais également d'autres critères pour l'utilisation d'une politique basée sur la mise en place des seules mesures sanitaires ou associées à des mesures médicales (vaccinations, antibiotiques...).

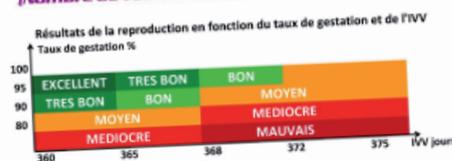


Reproduction et résultats économiques

Une productivité numérique à connaître

(Nombre de veaux sevrés/vache)

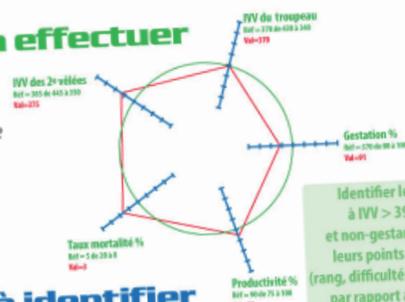
- Mortalité veaux < 5 %
- Taux de gestation > 92 %
- IVV < 370 jours
- Moins de 10 % des vaches avec un IVV > 390 jours



Situer son élevage et identifier les éventuelles marges de progression, souvent présentes mais méconnues

Une analyse des résultats à effectuer

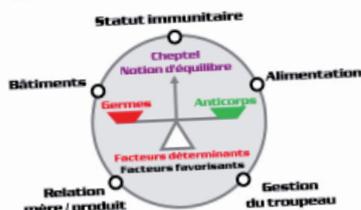
- Un état des lieux par période de reproduction
- Une classification des reproductrices à problème
- Une identification des périodes défavorables



Identifier les vaches à IVV > 390 jours et non-gestantes et voir leurs points communs (rang, difficultés, périodes...) par rapport aux vêlages

Des leviers d'amélioration à identifier

- L'alimentation et le bâtiment
- Les périodes de vêlages
- La surveillance
- Le suivi sanitaire



En fonction de l'analyse, définir le plan d'action adapté à son élevage

Un impact économique à deux niveaux

Un manque de produit
(Pour un élevage de 80 vêlages)

IVV moyen + 15 jours : 385 jours

Mortalité 0-90 jours + 5 % : 10 %

Moins 10 % de production (8 veaux en moins)

Un indicateur sanitaire
(Reproduction, fonction de luxe)

Situation sanitaire ↔ Résultats reproduction

Mauvais résultats ↔ Alerte sanitaire

Un surcoût



Pour plus de renseignements :

→ Dr Didier GUERIN.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ Le dossier REPRODUCTION dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

L'impact de la fécondité sur la rentabilité globale en élevage allaitant est mal connu alors que sa maîtrise peut constituer un levier d'amélioration économique conséquent.

Trois critères plus analytiques permettent de caractériser l'efficacité de la reproduction des troupeaux allaitants : le taux de gestation, l'intervalle entre vêlages (IVV) et le taux de mortalité. Leur détermination suppose un inventaire précis et rigoureux de toutes les femelles mises à la reproduction et de tous les mouvements d'animaux avec leur état de gestation lors du mouvement.

Un taux de gestation supérieur à 92 %

= Nb femelles gestantes/nb femelles à la reproduction

La valeur seuil généralement retenue se situe à 92 %. Au dessous, on peut considérer que le résultat est mauvais.

Un intervalle entre vêlages (IVV) inférieur à 370 jours

L'objectif étant d'avoir un IVV moyen de l'ordre de 365 à 370 jours. Une moyenne supérieure à 380 jours est le premier indicateur d'infécondité. Plus de 10 % des vaches avec des IVV supérieurs à 390 jours constitue un 2^e critère d'alerte. Ainsi, le seul fait de passer d'un IVV moyen de 370 jours à 380 jours sur 37 vaches équivaut à la perte d'un veau, même si le bon d'équarrissage n'est pas présent !

Un taux de mortalité des veaux inférieur à 5 %

Ce taux de mortalité doit être inférieur à 5 %.

L'âge moyen au 1^{er} vêlage est un élément complémentaire.

Consultez votre « bilan sanitaire d'élevage » prérempli fourni par GDS Creuse et le document d'accompagnement du livre des bovins « critères de reproduction » fourni par la Chambre d'Agriculture

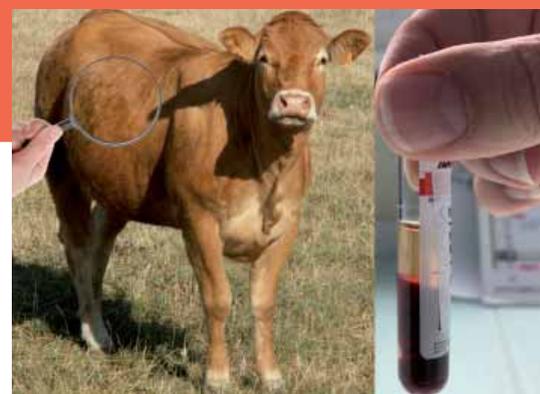
Chacun dispose de sa productivité numérique, du nombre de naissances avec leur répartition, des mortalités par classe d'âge, de l'âge de vêlage des génisses, de l'IVV moyen, du nombre de vaches avec un IVV supérieur à 390 jours, du nombre de vaches sans vêlage... et peut donc faire son bilan reproduction et initier l'analyse correspondante.

NOUVEAU

Le test de gestation sur sang

Le laboratoire d'Ajain peut désormais effectuer un diagnostic de gestation sur vos tubes de prophylaxie. Vous faites la demande auprès de votre vétérinaire au moment des prélèvements sur les animaux souhaités. Le coût 2019 par animal est de 6,89 € HT de 1 à 10 puis 5,50 € HT à partir du 11^e. Ce test est précoce et très fiable, la sensibilité et la spécificité sont proches de 100 % et ceci dès 28 jours de gestation. De plus, les PAG (protéines associées à la gestation) ciblées s'éliminent rapidement après une ges-

tation : passé 60 jours après la mise-bas, on ne risque donc plus de déceler les PAG résultant de la gestation précédente. En revanche, le test n'indique pas son stade.



Reproduction et conduite sanitaire du troupeau

Un vêlage facilité

Des génisses avec un développement suffisant
Un choix des taureaux cohérent
Des soins au veau nouveau-né

Un poids du veau < 8 % du poids de la mère après vêlage => > 640 à 750 kg avant vêlage pour un veau de 50 kg



Un mâle fertile

Un bon état, un appareil locomoteur fonctionnel
Un comportement sexuel adéquat
Un appareil génital conforme
Un examen du sperme si besoin

L'examen général passe par l'observation de l'appareil locomoteur, notamment les postérieurs, et des testicules



Des femelles fertiles

Une alimentation énergétique suffisante
Une absence de métrite (70 % des causes d'infécondité)
Moins de 2 % d'avortements
De l'exercice et de la lumière

Toute introduction du bras dans le vagin, même sur un vêlage facile, multiplie par deux le risque de métrites chroniques



Observer attentivement Agir rapidement

Face à toute suspicion d'infécondité, faire un état des lieux dès la moindre alerte, analyser et générer un plan d'action adapté



Le bilan de reproduction, un acte de gestion incontournable

La réalisation et l'analyse du bilan de reproduction constituent une base de gestion incontournable pour chaque éleveur en raison des implications économiques et sanitaires directes et indirectes que cela représente.

Mutuelle sanitaire

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse depuis sa création en 1953.

Mutuelle sanitaire en élevage bovin

Pour vous aider lors de pertes sanitaires, saisies d'abattoir et accidents de prophylaxie

Ses domaines d'intervention

- ▶ Accidents de prophylaxie
- ▶ Saisie d'abattoir
- ▶ Caisse coup dur
- ▶ Aides sanitaires

Grâce au fonds de solidarité bovins



Une démarche simple

Au cours de l'année, si vous êtes confronté à une problématique ci-dessous, vous pouvez solliciter la constitution d'un dossier en prenant contact auprès de votre vétérinaire ou directement à GDS Creuse.

NOUVEAU

Pour les saisies d'abattoir, GDS Creuse élargit son intervention aux 7 motifs de saisie éligibles au Fonds d'Assainissement Régional (FAR) avec une prise en charge de 20 % du montant de la dépréciation. De plus, pour les élevages adhérant à ce FAR Nouvelle-Aquitaine, un complément d'aide peut intervenir.

Le FAR est une « caisse de solidarité » destinée à mutualiser et diminuer les conséquences financières de certaines saisies dites « aléatoires et non-maîtrisables ». Il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2019.

Pour tout renseignement : INTERBEV Nouvelle-Aquitaine au 05 57 85 40 10 ou far@interbev-nouvelleaquitaine.fr

Intervention	Domaine		
Accidents	Prophylaxie	Fractures	Facture acquittée des soins + attestation vétérinaire
		Strangulation	
Saisies (Prise en charge de 20 % de la dépréciation)	Abattoir	Cysticerose	Facture de vente + ticket de pesée + certificat de saisie ou de dépréciation
		Dégénérescence musculaire d'origine métabolique	
		Ictère (jaunisse)	
		Myosite éosinophilique (lésions de sarcosporidiose)	
		Mélanose (couleur anormale)	
		Processus tumoral, schwannome	
		Tiquetage musculaire (purpura, pétéchie)	
Caisse coup dur Listériose, salmonellose, pertes exceptionnelles (franchise de 42 € par bovin (moyenne globale des frais sanitaires sur une exploitation) cotisant à GDS Creuse qui s'applique sur le poste 1 et sur le poste 2)	Pertes sanitaires en élevage « Poste 1 »	Mortalités	Bons équarrissage
		Avortements	Analyses du laboratoire
		Dépréciations	Justificatif du prix de vente
	Pertes sanitaires en élevage « Poste 2 »	Saisies	Certificat de saisie + ticket de pesée
		Frais vétérinaires	Factures détaillées
		Frais laboratoire	Factures détaillées
Aides sanitaires	BVD	Indemnisation des IPI	Retour fiche complétée
	BVD	Mutualisation euthanasie des IPI	Certificat du vétérinaire
	Paratuberculose	Prise en charge des analyses de recontrôles	

Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE.





Le FMGDS (Fonds de mutualisation des GDS)

« Le FMGDS a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier toute ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs adhérents à leur GDS en cas d'apparition d'un foyer de maladie animale ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire de lutte contre une maladie animale ou de programmes sanitaires relevant de la stricte compétence de ses sociétaires »

Besnoitiose : aide de 100 € par bovin infesté éliminé et de 6 € par analyse réalisée en sortie de foyer.

Wohlfahrtia : prise en charge d'une partie des traitements insecticides/insectifuges prévus dans le cadre du protocole collectif de lutte au cours de la période à risque

La besnoitiose, une pathologie émergente

La besnoitiose bovine (ou maladie de la peau d'éléphant) connaît une expansion géographique depuis 1995. Due à un parasite microscopique (famille des coccidies), elle est transmise par des insectes piqueurs (taons, mouches) lors de leur repas de sang ou lors d'emploi d'aiguilles à usage multiple. Sa dissémination est principalement due

à l'introduction de bovins contaminés. La maladie entraîne peu de mortalité mais d'importantes pertes économiques : stérilité des taureaux, moins-value économique, coût des traitements. Un contrôle à l'introduction est à effectuer systématiquement. Cette analyse est prise en charge à 50 % dans le cadre du Billet de Garantie Conventionnelle.



Besnoitiose sclérodémie



Besnoitiose kyste œil

Wohlfahrtia magnifica, une nouvelle myiase identifiée

Cette mouche découverte en 2012 dans la Vienne provoque des myiases sévères sur les ovins, mais également les bovins. Son extension s'est accélérée sur 3 départements : Vienne, Haute-Vienne et Charente, avec les premiers cas décrits en Creuse en 2019. La mouche est attirée par tout écoulement de liquides physiologiques (sang, sérosité, sécrétions vulvaires), d'où les principales localisations des lésions : vulve, nombril, plaies. *Wohlfahrtia* dépose directement des larves sur les zones délainées, ces asticots d'environ 1 à 1,5 cm at-

taquent les chairs en creusant des galeries parfois jusqu'à l'os et provoquent des lésions profondes.

Les professionnels de l'élevage des zones atteintes travaillent en commun au sein d'un Comité de Pilotage *Wohlfahrtia*. Ce COPIL propose un protocole de lutte collective pour limiter l'extension de cette myiase et sa pression en élevage. **Si vous êtes confronté ou témoin de la présence de myiases, remontez-nous l'information pour réaliser une diagnose (identification de l'asticot)** qui sera réalisée à la CDAAS (GDS 87). La stratégie de lutte est à adapter à l'élevage et prend en compte les facteurs suivants : réceptivité de l'hôte, système d'élevage, conditions climatiques et situation géographique ainsi que le choix de la molécule à utiliser, le tout associé à une surveillance accrue en période à risque et à une rapidité d'action en cas de problème.

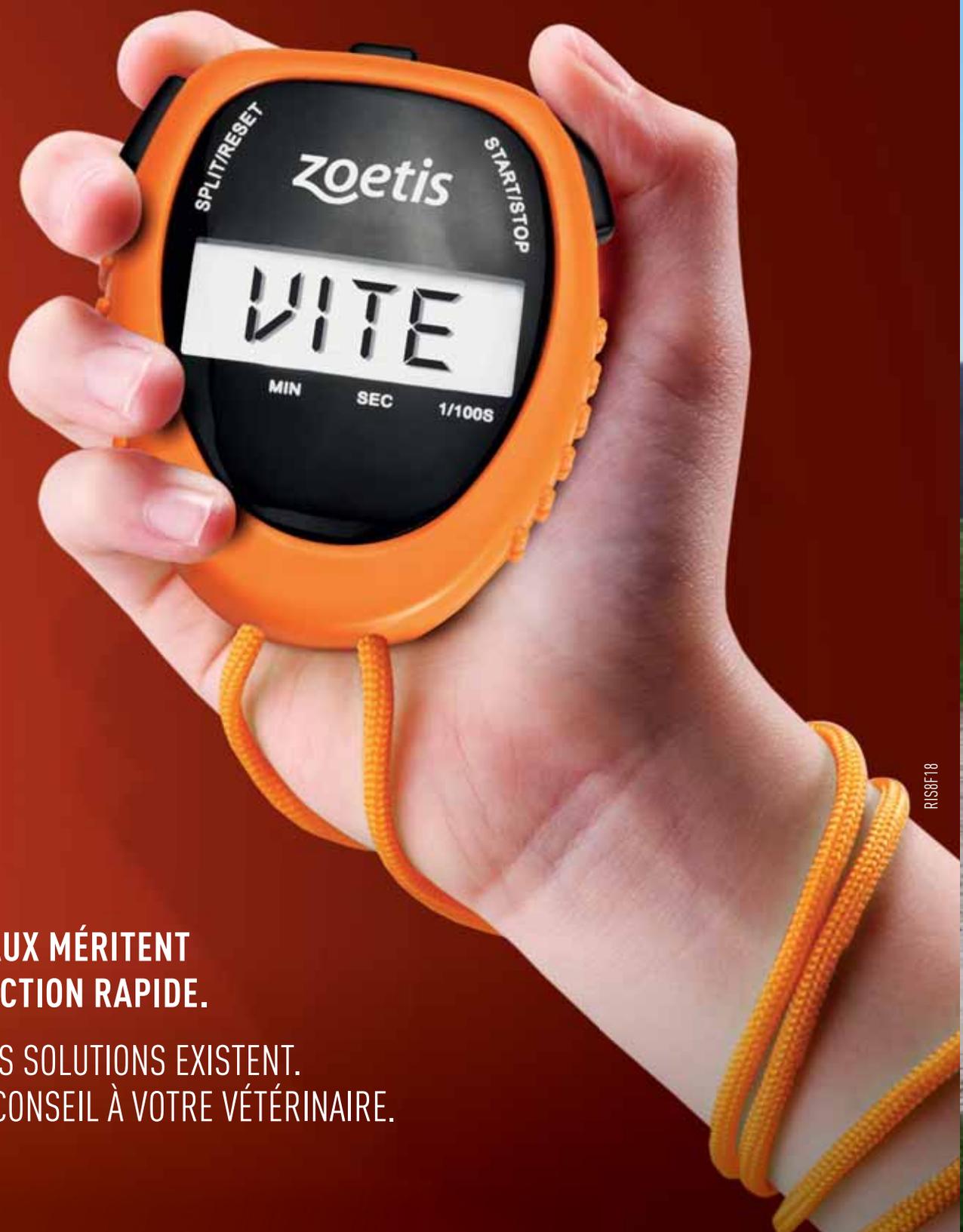


Wohlfahrtia et *Lucilia* (COPIL) La différenciation entre *Wohlfahrtia magnifica* et *Lucilia sericata*, mouche à myiase habituelle de notre zone se fait au niveau de la morphologie : *Lucilia* : Couleur : bleu métallique / taille : 6 à 11 mm – *Wohlfahrtia* : Couleur : gris – noir, avec un abdomen avec points noirs sur abdomen blanc + yeux rouge brique / taille : 8 à 14 mm



Myiase à *Wohlfahrtia*

PROTECTION CONTRE LES MALADIES RESPIRATOIRES BOVINES
C'EST LE MOMENT DE VACCINER VOS BOVINS !



**VOS ANIMAUX MÉRITENT
UNE PROTECTION RAPIDE.**

DIFFÉRENTES SOLUTIONS EXISTENT.
DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE.

zoetis[™]



ENVIRONNEMENT SANITAIRE

Visites nouveaux installés ◀

Formation des éleveurs ◀

CDO Maltraitance ◀

Faune sauvage ◀



Visites nouveaux installés

AIDES À L'INSTALLATION

Dans le cadre de la **Charte Départementale à l'Installation en Agriculture**, mise en place par les Jeunes Agriculteurs, GDS Creuse participe par :

Une intervention auprès des futurs candidats

Nous intervenons durant le parcours à l'installation (stage 21 h) afin d'apporter collectivement les éléments des règles sanitaires de base à respecter lors de toute installation. Cela permet de sensibiliser les futurs éleveurs dans leur démarche d'installation en leur apportant les éléments essentiels à ne pas négliger pour favoriser la maîtrise du sanitaire dans leur élevage, regroupés dans notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! ».

GDS Creuse intervient également auprès des classes scolaires en fonction des différents projets soutenus par les élèves et accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation.

Une visite de chaque nouvel installé

Nous rencontrons individuellement chaque nouvel installé dans les deux années qui suivent leur installation. Cette visite d'information et de conseils sanitaires, directement chez l'éleveur, a pour but de présenter, d'une part, les bases du sanitaire collectif avec l'importance de la gestion individuelle de leur exploitation et, d'autre part, les aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse. Ce moment d'échanges permet de faire un état des lieux de la situation sanitaire de l'élevage et de répertorier les éventuelles difficultés rencontrées. De plus, une présentation des missions de GDS Creuse, avec une explication en détail des actions menées, assure au nouvel installé une vision exhaustive de la structure ainsi que les différents éléments d'aide à la maîtrise sanitaire qu'il peut attendre.



La remise d'un chéquier sanitaire lors de la visite qui comporte :

- ➔ Une prise en charge à 100 % d'un bilan sanitaire d'élevage.
 - 50 % par GDS Creuse (plafonnée à 40 €)
 - 50 % par le vétérinaire traitant dans le cadre de la participation du GTV23 (Groupement Technique Vétérinaire).
- ➔ Un bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »

Et pour les bovins :

- ➔ Une prise en charge des frais afférents pour 2 bovins introduits en ce qui concerne la visite vétérinaire et les analyses correspondantes.

NB : Uniquement avec l'utilisation du billet de garantie conventionnelle

Et pour les ovins :

- ➔ Un bon d'une valeur de 90 € pour réaliser des analyses d'herbe et/ou de fèces.

Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE.



Comment utiliser le carnet de bons :

- 1) **1 bon pour une prise en charge du bilan sanitaire d'élevage** : Le vétérinaire facture à l'éleveur les 50 % du BSE. L'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement.
- 2) **1 bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »** : À présenter lors de la participation à ces journées de formation.
- 3) **BOVINS : 2 bons pour visites et analyses lors d'introductions**
- 4) **OVINS : 1 bon pour une analyses herbe/fèces OVIN**



FORMATIONS ELEVEURS

Pour enrichir
vos connaissances

Clés d'une gestion sanitaire améliorée



« **Eleveur infirmier** »
bovins, ovins, caprins, équins
2 journées :

- ▶ *J'examine mon animal*
- ▶ *Je gère ma pharmacie*



Autres thématiques

- ▶ *Santé du veau*
- ▶ *Maladies respiratoires*
- ▶ *Parasitisme*
- ▶ *Reproduction*
- ▶ *Alimentation et sanitaire*
- ▶ *Conversion en bio et sanitaire*
- ▶ *Biosécurité*

**je contacte GDS Creuse
pour m'inscrire**

Formation des éleveurs

Les formations proposées ont pour objectif de vous permettre :

- De déterminer les facteurs de risque propres à votre élevage, savoir les analyser, les hiérarchiser et déterminer votre plan d'action.
- D'observer vos animaux, d'interpréter leurs comportements et de mettre en place des mesures correctrices.
- D'avoir une approche globale de la santé animale afin de passer du soin animal à la gestion et la prévention des risques sanitaires.

Ces formations s'inscrivent dans le développement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » pour vous permettre de passer de l'individuel et du curatif au collectif et au préventif.

Pour plus de renseignements ou vous inscrire à ces formations :

→ Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- Le dossier FORMATION dans l'onglet « Boîte à outils bovins, ovins, autres espèces »
- Article du 23/09/2019 : « Les formations sanitaires »

Formation organisée par GDS Creuse soit :

- En relation avec un vétérinaire au sein de sa clientèle
- Avec un vétérinaire GDS Creuse et des éleveurs d'un même secteur

Eleveur infirmier de son élevage

Cette formation de 2 jours vise à obtenir une meilleure gestion des pathologies avec un renforcement de l'efficacité et de la sécurisation de l'utilisation du médicament vétérinaire dans le cadre d'une relation formalisée avec votre vétérinaire traitant.

Une méthode d'examen et une bonne utilisation des médicaments vétérinaires

La 1^{ère} journée fournit une méthode d'examen clinique de l'animal basée sur la réalisation de 6 gestes permettant de récolter tous les symptômes. La synthèse des observations détermine la conduite à suivre qui peut se résumer en trois situations : mise en place du traitement, avis ou intervention de votre vétérinaire.

La 2^e journée est consacrée à la connaissance des médicaments vétérinaires et leur utilisation de façon sûre, efficace et économique.

CDO Maltraitance

Pour garantir l'image de l'élevage creusois et limiter la maltraitance sur les animaux de rente

je m'implique dans cette démarche



▶ **Un signalement précoce, clé de réussite**

▶ **Une mobilisation de tous les acteurs du monde de l'élevage**



▶ **Une vigilance particulière à avoir en début d'hiver**

▶ **Une cellule d'urgence**

Je signale tout élevage en difficulté à GDS Creuse

Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ Le dossier CDO Maltraitance dans l'onglet « **Garantie élevages** »

Commission Départementale Opérationnelle contre la Maltraitance Animale (CDO MA)



Créée en 1999 du fait de problèmes importants et récurrents de maltraitance et de divagation d'animaux de rente dans quelques élevages, notre cellule se réunit 2 fois par an en début et en fin d'hiver.

Une cellule de prévention

Pilotée par GDS Creuse, elle regroupe des opérateurs des filières animales, des OPA, des représentants de l'État, des associations de protections animales... Elle a pour objectif de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté au regard de la protection de leurs animaux et de les accompagner. Au sein de cette cellule, un comité restreint composé de la Chambre d'Agriculture-EDE, de GDS Creuse, de la DDT, de la MSA, de la DDCSPP centralise les informations, propose les éleveurs à intégrer à cette cellule de prévention et élabore le plan d'aide et d'actions destiné à accompagner l'éleveur.

De l'alerte à l'accompagnement

L'exploitant est informé du souhait de la CDO MA de l'intégrer dans la cellule de prévention. Une lettre d'information lui est remise lors de la visite d'état des lieux par la DDCSPP et/ou l'EDE. Cette action a pour objectif d'aider, de manière concertée, l'éleveur pour trouver une solution favorable pour lui et ses animaux et se mettre en conformité. Cependant, l'accompagnement proposé ne se substitue pas à d'éventuelles mesures administratives ou pénales que les services de l'État pourraient avoir à mettre en œuvre si la situation des animaux l'exige au regard de la protection animale.

Une cellule d'urgence

Pilotée par la DDCSPP, elle regroupe GDS Creuse, la Chambre d'Agriculture-EDE, la MSA, la DDT et tout autre acteur clé pour traiter d'une situation particulière nécessitant des décisions rapides en cas de maltraitance animale. Elle a pour but de proposer un plan d'action concerté prenant en compte la situation des animaux et du détenteur. Au cas par cas, le plan d'action est construit avec les acteurs locaux (Maire, Gendarmerie, MSA...) pour programmer la réalisation des interventions (évacuation du cheptel, placements...). Cette cellule d'urgence intègre les animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...).

Une charte déontologique pour l'encadrement et le suivi des dossiers

Cette charte traduit la volonté partagée entre les partenaires de se référer à un cadre commun de règles, de valeurs et de principes éthiques permettant de concilier les libertés fondamentales, le respect de la vie privée de l'éleveur et la protection du bien-être animal. La charte est signée par chaque structure, membre de la cellule de prévention.

Combien d'exploitations sont concernées ?

35 sont suivies dans le volet préventif, 2 dans le volet d'urgence.



A l'issue du CA de GDS Creuse du 11/07/2019, la charte déontologique dans le cadre de la cellule de prévention en élevage d'animaux de rente de la CDO MA a été signée par les représentants des structures membres : GDS Creuse, DDCSPP, Chambre d'Agriculture-EDE, DDT, MSA, Conseil Départemental, SPA, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, GTV, SDVEL, Ordre des vétérinaires, ADEEPARC, MSA, organismes de production (CCBE et CELMAR), marchands de bestiaux, Association des Maires et Solidarité Paysans.



Un maintien sans faille de la surveillance à poursuivre

De nouveaux cas peuvent se présenter à tout moment, des rechutes sont toujours possibles. Il s'avère donc impératif que vous nous alertiez précocement lors de tout constat d'une nouvelle problématique. L'expérience accumulée montre que plus l'intervention est rapide, meilleurs sont les résultats et que les situations ne se résolvent jamais d'elles-mêmes.



Une action collective pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage en Creuse

La surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de données au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé humaine et animale.

Les chasseurs, acteurs de terrain assurent les prélèvements, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse distribue les kits de prélèvement et achemine le matériel vers le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) d'Ajain, le LDA assure les analyses et les transmissions de prélèvements vers d'autres laboratoires si nécessaire, GDS Creuse, la DDCSPP et la FDC analysent ces résultats, orientent les recherches d'année en année et les financent.

Trois grands axes orientent les recherches :

- Le suivi triennal.
- Les alertes sur les animaux de rente ou la faune sauvage.
- Les obligations et évolutions réglementaires.



Le suivi sanitaire de la faune sauvage creusoise

Un groupe de travail DDCSPP, LDA, GDS et Fédération Départementale des Chasseurs

Un suivi sur la durée fonction de l'actualité et de la réglementation

Un suivi triennal des différentes espèces...

- ▶ Sangliers
- ▶ Cerfs, chevreuils
- ▶ Blaireaux

Une adaptation en fonction des alertes

- ▶ Mortalités anormales (parasitoses)
- ▶ Fièvre Q, Schmallenberg, ...
- ▶ Tuberculose

Une action en relation avec les réseaux SAGIR et SYLVATUB

Un outil d'alerte éventuelle pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé animale et humaine

Pour plus de renseignements :

→ Dr Didier GUERIN.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ 26/06/2019 « Le contrôle sanitaire de la faune sauvage en Creuse »

Avec des actions complémentaires

Formation « Hygiène de la venaison » => Pour répondre à l'évolution de la réglementation, la FDC Creuse a mis en place depuis 2008 une formation pour l'examen initial du gibier. Distinguer le normal de ce qui ne l'est pas ! Voilà l'objectif de ces formations : il ne s'agit pas d'une formation vétérinaire, les personnes formées doivent pouvoir attester que le gibier que l'on cède à des proches, ou même sur le marché, a fait l'objet d'une attention soutenue et d'un respect continu. Plus de 500 personnes ont été formées en Creuse.

Une sérothèque nationale faune sauvage

La sérothèque fédérale nationale est une collection de matériels biologiques prélevés sur différentes espèces depuis la campagne 2009/2010, dans une vingtaine de départements volontaires dont la Creuse. Elle est la propriété commune des fédérations départementales concernées et de la fédération nationale des chasseurs. Les échantillons prélevés sont identifiés puis stockés au congélateur. Cela permet de rechercher des anticorps et des agents pathogènes en remontant plusieurs années en arrière, ce qui peut donner des informations *a posteriori* sur la faune sauvage en question.

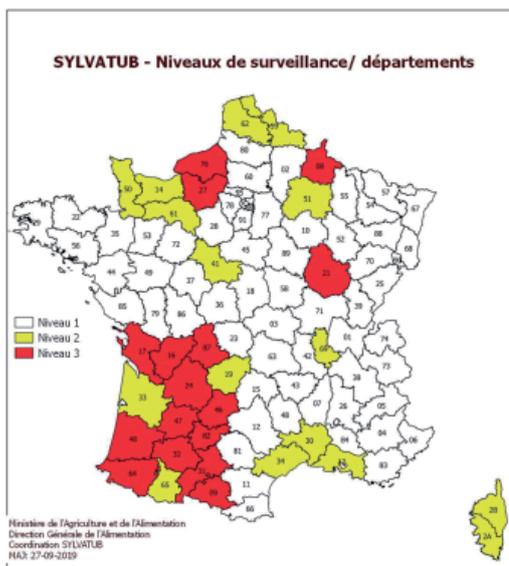
Le réseau SAGIR

Le réseau SAGIR, a été créé en 1986 par l'Office National de la Chasse, pour mettre en évidence les principales causes de mortalité de la faune afin de proposer des mesures pour les éliminer ou en réduire l'impact. Il est fondé sur un partenariat entre les Fédérations Départementales de Chasseurs (collecte des animaux sauvages trouvés morts ou malades et financement des analyses), les Laboratoires Départementaux et des laboratoires spécialisés (investigations pour la détermination des causes de la mort des animaux), l'ANSES (centralisation des causes de mortalité et de toutes les données associées, gestion de la base de données nationale) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (supervision et cofinancement du réseau). L'information recueillie par SAGIR permet de répondre à trois missions : la surveillance générale de l'état de la faune sauvage, l'alerte et la recherche.

Le réseau SYLVATUB

Pour identifier le plus précocement possible une infection de la faune sauvage par la tuberculose, un réseau de surveillance dans la faune sauvage (Sylvatub) a été mis en place. La surveillance départementale est fonction du niveau de risque vis à vis de la tuberculose bovine. Le niveau 3 est appliqué dans les départements où elle présente une prévalence relativement élevée et où il est nécessaire de caractériser davantage la circulation de la maladie dans la faune sauvage. Le niveau 2 est appliqué selon les éléments suivant : mise en évidence récente de cas de tuberculose bovine dans la faune sauvage, détection de foyers bovins de façon régulière ou avec une augmentation d'incidence ou proximité de zones classées en niveau 3. Le niveau 1 est

attribué dans tous les autres départements. La Creuse est en niveau 1.



Modalités de surveillance	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Surveillance des cervidés et des sangliers porteurs de lésions suspectes détectés par l'examen initial de la venaison	X	X	X
Surveillance des sangliers, des cervidés et des blaireaux prélevés par SAGIR	X	X	X
Renforcement du réseau SAGIR en zone infectée	X	X	
Surveillance des cadavres d'espèces sensibles signalés sur les routes	X	X	
Surveillance active des blaireaux en zone infectée	X	X	
Surveillance active sur les cerfs et les sangliers tués à la chasse	X		

HISTORIQUE DU SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE EN CREUSE (Nombre d'animaux analysés par campagne)

Espèce	Pathologie recherchée	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sanglier	Brucellose	153	100					77			57			46			42			31		
	Trichine	153	100	89	64	92	81	59		118	160	100	75	84	65	62	75	71	49	43	X	
	Maladie d'Aujeszky	96	100	85							57	39			37							
Chevreuil	Brucellose	129																				
	Parasitoses	129				141			365	234		93			88			112				X
	Fièvre Q						40															
	BVD	129				96			394			109			162			112				X
	Tuberculose				76				191		134			143			76				64	
	Fièvre catarrhale									203												
	Ehrlichiose												118									
Cerf	Schmallenberg													30								
	Brucellose	7																				
	Parasitoses	9				30			28		28			34				33				X
	Tuberculose	9		22				12			23			42			34				23	
	Fièvre catarrhale										49											
Blaireau	Schmallenberg													39								
	Tuberculose											60			57					58		

Fièvre Q

Protégez-les, protégez-vous



56038 - Juillet 2019

FIÈVRE Q : TROP D'EXPLOITATIONS MENACÉES
AGISSEZ MAINTENANT !

Demandez conseil à votre vétérinaire



reprodAction™
www.reproduction.com

Ensemble, au-delà de la santé animale



Ceva Santé Animale
www.ceva-santeanimale.fr

BOITE À OUTILS AUTRES ESPÈCES

Section ovine ◀

Section caprine ◀

Section porcine ◀

Section équine ◀



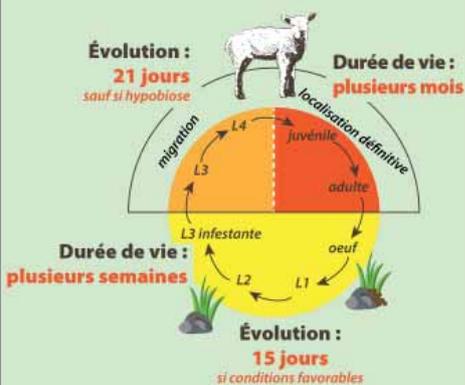
Section ovine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières

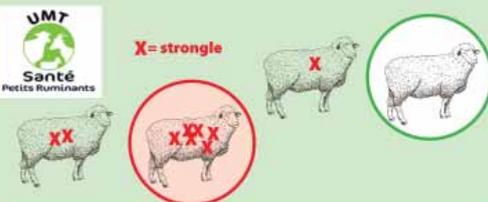


Les bases de la gestion des strongles en élevage ovin :



- Avoir des animaux bien nourris et en bon état.
- Bien connaître les cycles des strongles et l'impact de la météo.
- Raisonner en fonction de l'immunité des animaux : âge, période de mise-bas.
- Favoriser la sélection d'animaux génétiquement résistants.
- Faire des coprologies .
- Raisonner leur interprétation.
- Gérer le parcellaire : chargement, rotation de pâture, plantes à tannin.
- Mettre les agneaux sur les parcelles les plus saines.
- Choisir les molécules en fonction de l'historique et de l'âge des animaux à traiter.
- Isoler et traiter tous les animaux introduits.

Excrétion d'oeufs de strongles : dispersion au sein d'un lot



- Prélever 10 à 15 animaux/lot (agnelles, brebis) de manière individuelle pour une coprologie de mélange, le laboratoire réalise le mélange.
- Prise en charge à 50 % des coprologies si respect des préconisations

Excrétion d'oeufs de strongles : interprétation



Accompagnement technique et financier :

- ▶ **Suivi des pathologies importantes :**
50 % de prise en charge sur les analyses et la visite conjointe avec votre vétérinaire
- ▶ **Réseau d'alerte sanitaire :**
Myiases, strongles, faune sauvage
- ▶ **Avortements (Kit de recherche en diagnostic direct) :**
Fièvre Q, Chlamydie, Toxoplasmose, Salmonellose
Analyses prises en charge à 75 %
- ▶ **Parasitisme :**
Prélèvements réalisés selon les préconisations, prise en charge à 50 % des coprologies
- ▶ **Formation des éleveurs :**
Eleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie)
- ▶ **Programme tremblante :**
50 % de prise en charge sur les analyses génotypage au laboratoire GENINDEXE + vacation vétérinaire (facturation par GDS Creuse)
- ▶ **Programme visna-maëdi :**
50 % de prise en charge sur les analyses visna-maëdi au laboratoire de votre choix + vacation vétérinaire (remboursement sur présentation facture)
- ▶ **Billet de garantie conventionnelle :**
Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant des analyses sera effectuée
- ▶ **Visite des nouveaux installés :**
Présentation des actions sanitaires réglementaires et préventives et de la boîte à outils GDS Creuse

Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'onglet « boîte à outils OVINS »





Section caprine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières

Accompagnement technique et financier :

► Suivi des pathologies importantes :

50 % de prise en charge sur les analyses et la visite conjointe avec votre vétérinaire

► Réseau d'alerte sanitaire :

Strongles, faune sauvage

► Avortements (Kit de recherche en diagnostic direct) :

Fièvre Q, Chlamydie, Toxoplasmose
Analyses prises en charge à 75 %

► Parasitisme :

Prélèvements réalisés selon les préconisations, prise en charge à 50 % des coprologies

► Formation des éleveurs :

Éleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie)

► Programme autocontrôles chez les producteurs fermiers :

50 % de prise en charge sur les analyses de lait destiné à la fabrication du fromage au laboratoire départemental d'AJAIN (remboursement sur présentation facture)

► Billet de garantie conventionnelle :

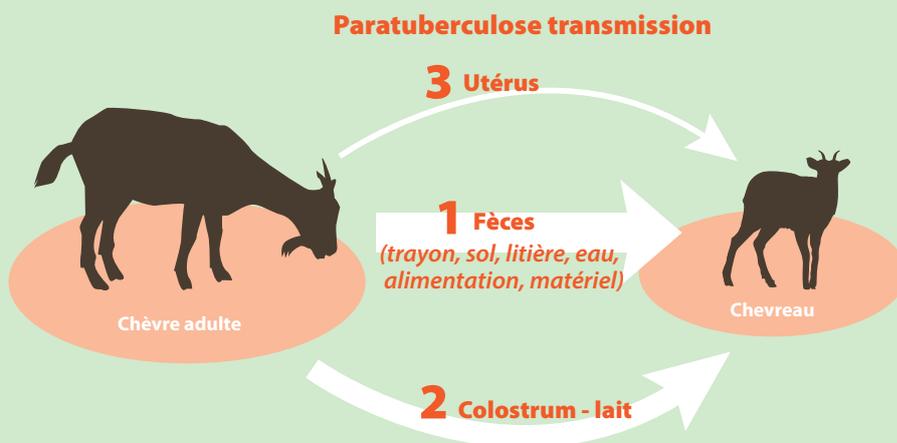
Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant des analyses sera effectuée

Paratuberculose caprine

Elle provoque un amaigrissement **sans diarrhée** des chèvres

Plan de maîtrise :

- Réduire la contamination de l'environnement par les adultes excréteurs
- Limiter l'exposition des jeunes aux sources de contamination (matières fécales, colostrums contaminés)
- Maîtrise de la santé du troupeau (alimentation, parasitisme)
- Vaccination des chevrettes



Plan GDS Creuse :

- Visite de l'exploitation pour identifier les facteurs de risque
- Prise en charge de 2 € par chevrette vaccinée



Pour plus de renseignements :

- Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- Longlet « boîte à outils CAPRINS »

Section porcine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières



A remplacer par : Une prophylaxie sur tous les suidés d'élevage

AUJESZKY

Statut « département indemne »

- ▶ Elevages plein-air et sélectionneurs multiplicateurs
- ▶ Dépistage annuel sur 15 reproducteurs ou 20 charcutiers - Prélèvement de sang sur buvard

SDRP – Statut « département indemne »

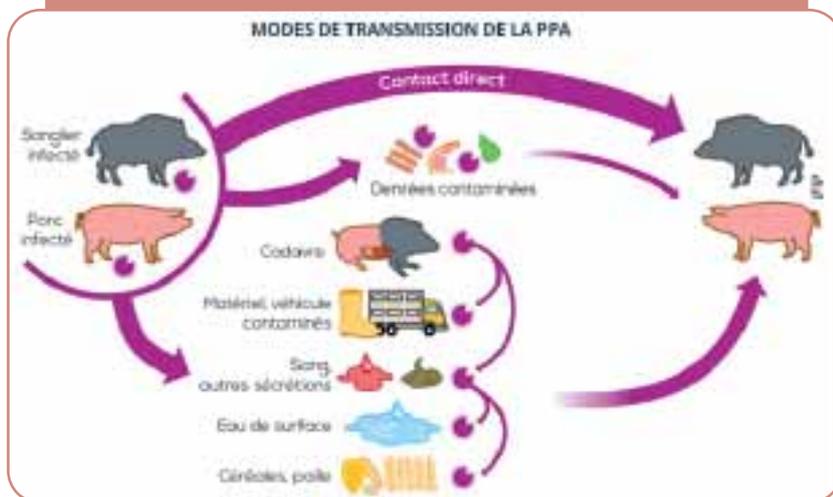
- ▶ Dépistage annuel sur tous les élevages prélèvement de sang sur buvard
- Apport de garantie :**
 - Attestation suivi négatif SDRP délivrée par GDS Creuse
 - **S'assurer du statut des animaux avant introduction**

Suivi faune sauvage => Sangliers

- ▶ Sangliers d'élevage : dépistage Aujeszky annuel + SDRP
- ▶ Sangliers sauvages : suivi trichine, brucellose et Aujeszky
- ▶ Seule alerte en Creuse – Brucellose porcine pour les élevages en plein-air
 - Vigilance et surveillance à maintenir
 - Respect des normes pour la mise en place des clôtures spécifiques

Biosécurité en élevage porcin

- ▶ La Peste Porcine Africaine étant arrivée aux frontières de la France, le gouvernement a pris le 16/10/2018 un Arrêté Ministériel fixant les conditions de biosécurité en élevage porcin.



Les principales mesures sont :

- ▶ L'éleveur surveille la santé de ses animaux et signale aux autorités sanitaires toute mortalité anormale (application immédiate).
- ▶ Chaque exploitation commerciale définit un plan de circulation sur son exploitation : définition de zone publique, zone professionnelle et zone d'élevage, contrôle des mouvements, véhicules et humains (application immédiate).
- ▶ L'exploitant s'engage à ne pas distribuer de restes alimentaires à ses suidés, à nettoyer et désinfecter ses installations et à lutter contre les nuisibles (application immédiate).
- ▶ Chaque exploitation commerciale définit un plan de biosécurité pour son exploitation et désigne une personne référente qui sera formée aux bonnes pratiques d'élevage (application 2020).
- ▶ Formation biosécurité proposée à l'ensemble des détenteurs
- ▶ Le site d'exploitation dispose d'une zone dédiée au chargement et déchargement des animaux, et d'une aire bétonnée pour les cadavres (application 2020).
- ▶ Chaque site d'exploitation devra disposer d'un système de protection vis-à-vis des sangliers (application 2021).

Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'onglet « boîte à outils PORCINS »



Section équine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières



Adhérer à la section équine

➤ C'est bénéficiaire de l'aide aux analyses :

- **AVE - AIE – Métrite contagieuse équine**
Connaître le statut de ses reproducteurs afin de :
 - Protéger son troupeau
 - Protéger les étalons utilisés
- **Avortements**
Repérer la participation d'agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) à l'aide d'analyses ciblées.
- **Parasitisme**
Poser un diagnostic parasitaire est indispensable à la bonne gestion du parasitisme et à la prévention de l'apparition de résistances, en concertation avec votre vétérinaire.

▪ Remboursement de 50 % des frais d'analyse au LDA

➤ C'est bénéficiaire de l'aide à la vaccination grippe :

La vaccination grippe est obligatoire pour les rassemblements en Creuse et pour les chevaux bretons. **Remboursement de 8 euros** sur la vaccination grippe, par an et par animal cotisant.



Vous détenez au moins 1 équidé...
...vous êtes concerné !

Pour tout détenteur d'équidé

➤ La mutuelle équarrissage :

A la douleur de la perte d'un cheval est souvent associée la surprise de devoir payer plusieurs centaines d'euros pour le faire enlever.

Cotiser à la mutuelle équarrissage, c'est bénéficier d'un accompagnement administratif le jour du décès de votre équidé et du **remboursement total des frais d'équarrissage**, le tout pour un montant annuel modéré, avec une franchise d'un mois.

Tous les équidés de plus d'un an au premier janvier de l'année en cours doivent cotiser, les numéros SIRE étant enregistrés au GDS. Les poulains de l'année sont pris en charge par l'adhésion de leur mère.



Pour plus de renseignements :

➔ Dr Boris BOUBET.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ L'onglet « boîte à outils ÉQUINS »



SOUTENIR L'AGRICULTURE, C'EST CULTIVER L'ÉCONOMIE LOCALE.

Depuis 120 ans, les Caisses régionales du Crédit Agricole travaillent avec l'ensemble des acteurs locaux pour soutenir les agriculteurs partout en France.





Creuse



Rongeurs



Insectes

Destruction nids de guêpes et frelons



Taupes



Désinfection



Parages / Ecornages



Matériel d'élevage

*Contention - tubulaire
clôture électrique - abreuvement...*



Qualité de l'eau



Apiculture



Animaux de compagnie

Les + Farago

- Analyse
- Proximité
- Engagement
- Un magasin

www.faragocreuse.fr

26, rue Alexandre Guillon
23000 GUERET CEDEX

Tél. : 05 55 52 82 63

faragocreuse@faragofrance.fr

Une équipe à votre service



L'équipe Farago Creuse

Creuse

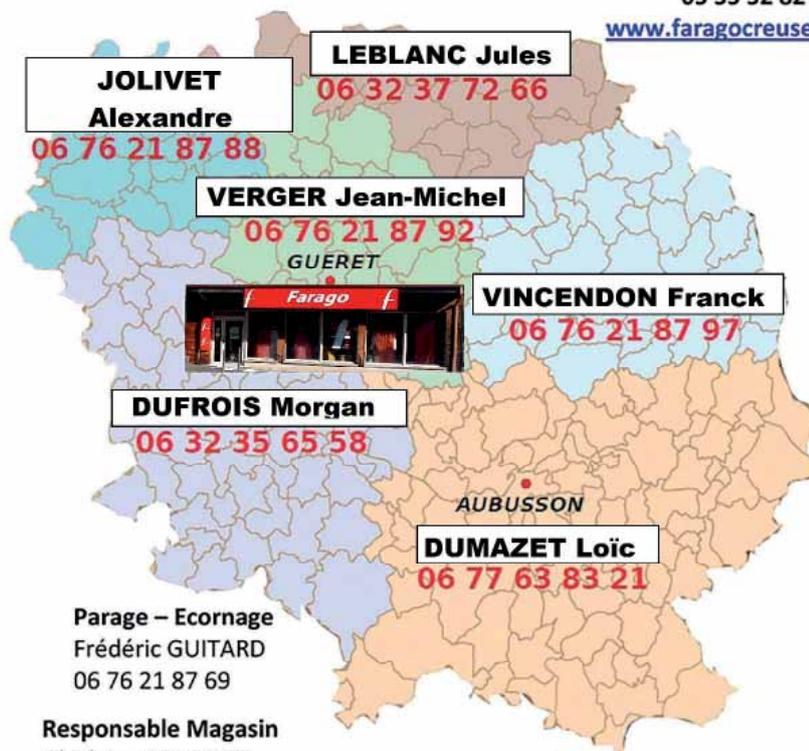
Votre expert en hygiène

26 rue Alexandre Guillon

à GUERET

05 55 52 82 63

www.faragoCreuse.fr



Parage – Ecornage
Frédéric GUITARD
06 76 21 87 69

Responsable Magasin
Ghislaine FOURNET
05 55 52 82 63

Responsable
technique
et commercial
Aurélien LEGRAND
06 07 04 00 50



Horaires :

Du lundi au jeudi : de 8h00-12h00 et de 14h00-18h00

Le vendredi : de 8h00-12h00 et de 14h00-17h00

Un magasin à votre disposition...



Farago Creuse, c'est aussi

e carré farago.com

■ Un catalogue de 130 pages

■ **Hygiène** (*dératisation, désinsectisation, désinfection, hygiène de la traite...*)

■ **Approvisionnement et traitement de l'eau**

■ **Bâtiment – Environnement**

■ **Nutrition**

■ **Clôture – Abreuvement
Contention**

■ **Soins aux animaux**

■ **Bien-être et santé animale**

■ **Parage**

■ **Equipement et protection**

■ **Apiculture**



■ Un site de vente en ligne : www.lecarrefarago.com

avec plus de 1.200 références,
spécialiste des produits agricoles
pour l'élevage



Parce que
l'information
est essentielle
dans le suivi
de mon élevage.



Je m'abonne à WebGDS
Je m'inscris à la lettre
d'information sur
www.gdscreuse.fr

